

VERS UNE NOUVELLE (POST-)
RURALITÉ

VERS UNE NOUVELLE (POST-) RURALITÉ

Arthur VERBEEREN 2024 - 2025

Arthur VERBEEREN 2024 - 2025



VERS UNE NOUVELLE (POST-) RURALITÉ

**POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION FACE AUX
RÉALITÉS RURALES COMPLEXES**

Arthur Verbeeren

VERS UNE NOUVELLE (POST-) RURALITÉ :

POUR UNE MEILLEURE ADAPTATION DES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION FACE AUX
RÉALITÉS RURALES COMPLEXES

Travail de fin d'étude de

Arthur Verbeeren

Co-promoteurs

Chiara Cavalieri

Basil Descheemaeker

Co-promoteur Expert

David Schmitz

Université catholique de Louvain
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (Site de Bruxelles)

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier,

Chiara Cavalieri et Basile Descheemaeker pour leur investissement constant et leur engagement à nous transmettre une vision cohérente et juste de l'architecture. Mais aussi, pour l'organisation des conférences , meeting, tous très enrichissant, pour leur écoute et leur bienveillance.

David Schimtz, pour m'avoir sans cesse poussé à approfondir ma démarche, à affiner mes choix, d'avoir eu le souci du détail dans la représentation graphique. Ses encouragements m'ont permis de chercher la forme la plus juste pour traduire mes intentions.

Ma famille, pour leur soutien tout au long de ses années d'études, que ce soit par des paroles réconfortantes et de multiples attentions.

A mes amis et Dum, pour les encouragements mutuels qu'on s'est apporté, pour nos échanges constructifs et essentiels. Mais aussi, d'avoir toujours été attentif à ce que je faisais même si je n'étais pas souvent présent. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir soutenu dans les moments de doute comme dans les moments de joie.

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	11
2	MILIEUX RURAUX EN MUTATION	15
2.1	Village autonome	15
2.2	Campagne post-industrielle	17
2.2.1	Progrès	
2.2.2	Régionalisation	
2.3	Village résidentiel	18
2.3.1	Erosion fonctionnelle	
2.3.2	Dispersion de l'habitat individuel	
2.3.3	Défis actuels	
3	DYNAMIQUES EN COURS	23
3.1	Perspectives nouvelles	23
3.1.1	PCDR	
3.1.2	PAC	
3.2	Schéma de développement territorial	24
3.2.1	Objectifs généraux	
3.2.2	Concepts clés	
3.2.3	Identification des centralités	
4	ROCHEFORT, PLANIFICATION D'UNE ENTITÉ RURALE	29
4.1	Application du SDT aux espaces ruraux	29
4.2	Rochefort planifiée	30
4.2.1	Contextualisation	
4.2.2	L'entité rochefortoise au regard du SDT	
4.3	Rochefort négligée	34
4.3.1	Un paysage structurant	
4.3.2	Des entités excentrées	
4.3.3	Synthèse	

5	HAN-SUR-LESSE, CENTRALITÉ VILLAGEOISE	41
5.1	Un cas d'étude comme laboratoire rural	41
5.1.1	Contextualisation	
5.2	Morphogenèse d'une entité villageoise	44
5.2.1	Village autarcique	
5.2.2	Le tramway et ses nouvelles connections	
5.2.3	Démocratisation de l'automobile et essor touristique	
5.2.4	Village touristique et résidentiel	
5.3	Entre statut et réalités locales	56
5.3.1	Saisonnalité du coeur villageois	
5.3.2	Vulnérabilité environnementale	
5.3.3	Synthèse	
6	UN RÉSEAU VILLAGEOIS COMME CENTRALITÉ	63
6.1	Vers une relecture de la centralité villageoise	63
6.2	Une centralité en réseau	64
6.2.1	Synopsis	
6.2.2	Consolidation raisonnée des coeurs	
6.2.3	Pour une mobilité de proximité	
6.2.4	Un paysage comme support structurant	
6.2.5	Récapitulatif des ambitions	
7	HAN-SUR-LESSE, CONSOLIDATION D'UN COEUR	71
7.1	Traduction spatiale de la centralité en réseau	71
7.1.1	De nouvelles habitudes de mobilité	
7.1.2	Habitabilité du coeur du village	
7.1.3	Accroches au paysage	
7.2	Recomposition d'un coeur villageois	76
7.2.1	Le tram comme support d'une nouvelle mobilité	
7.2.2	Les communs comme structure du projet villageois	
7.2.3	Le paysage comme structure vivante	
7.2.4	Synthèse	
8	CONCLUSION	83
9	BIBLIOGRAPHIE	85
9.1	Ouvrages	85
9.2	Données cartographiques	88
9.3	Figures	89

1 INTRODUCTION

Que reste-t-il de nos campagnes ? Le village d'antan, autonome, productif, cadre de vie et de travail, a disparu au profit d'un modèle de plus en plus polarisé : celui du village résidentiel, marqué par une dépendance accrue aux centres urbains, à l'automobile, encouragée par le manque d'alternatives en termes de transport, et à une économie de flux. Les fonctions traditionnelles se diluent, les dynamiques sociales locales s'affaiblissent et les formes bâties peinent à produire un ensemble cohérent de qualité. De manière générale, le monde rural peine à continuer à produire des paysages contemporains et cohérents, à préserver son riche patrimoine bâti, ses terres agricoles et ses services et à produire une architecture de qualité (A+282 Village, 2020, p.35).

Pourtant, ces territoires ruraux suscitent un regain d'intérêt. Ils sont désormais reconnus comme des espaces de potentialités multiples : qualité de vie, ancrage local, ressources territoriales, qualité paysagère. Cette récente reconnaissance s'illustre par une prise en considération accrue de ces territoires dans les outils de planification, notamment dans le nouveau schéma de développement du territoire de la Wallonie. Celui-ci attribue à certaines entités rurales un rôle de centralité, et ce dans le but de structurer le maillage territorial wallon à travers des pôles de proximité.

Si cette reconnaissance est salubre, elle est aussi questionnable. La lecture territoriale proposée par le schéma de développement du territoire repose sur des critères quantitatifs appliqués sans distinction à l'ensemble du territoire wallon. Cette approche peine à rendre compte de la diversité des milieux ruraux et des enjeux auxquels ces territoires sont aujourd'hui confrontés.

Dès lors, comment adapter les instruments de planification face aux réalités rurales complexes?



Fig 1- Paysage rural wallon (Barberà Ramallo & Stache, 2024)

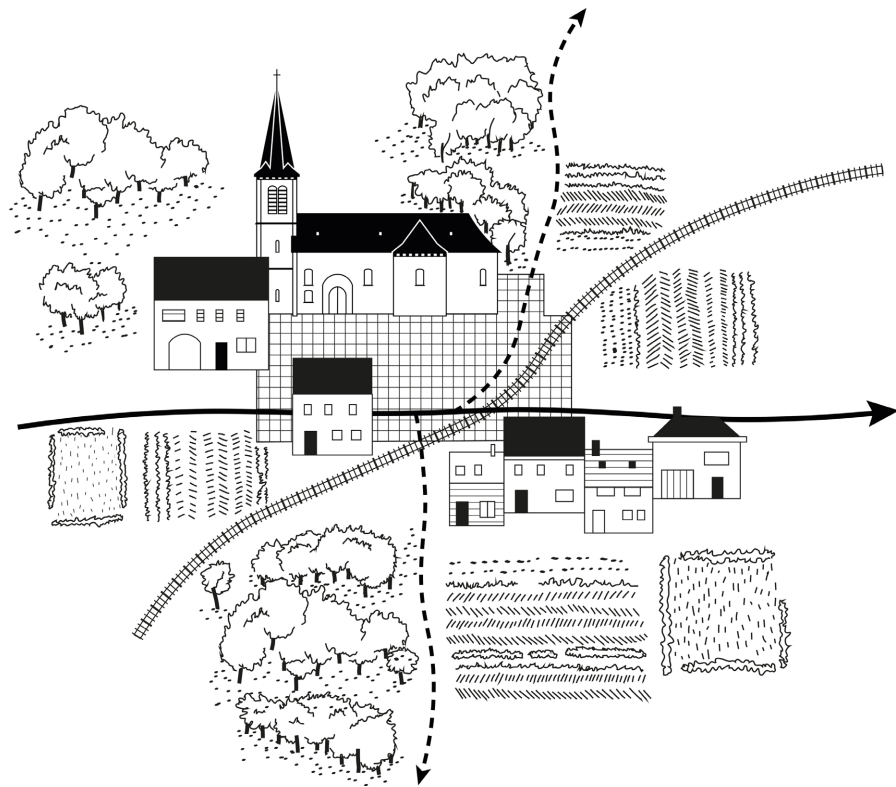
2 MILIEUX RURAUX EN MUTATION

2.1 VILLAGE AUTONOME

Les territoires ruraux ont souvent été présentés comme un pendant organique et résolument anti-moderne face à la ville moderne en progrès (Devoldere & Liefoghe, 2024, p.3). Cet imaginaire bilatéral, romancé par les arts du cinéma et de la littérature, mettait en opposition le paysan, empreint de valeurs traditionnelles et familiales, cultivant un sol paisible et fertile, et le citadin, souvent ouvrier, œuvrant dans une ville pleine de nuisances et plus exposée aux débordements.

Ces représentations tirent leurs origines d'une certaine forme de vie en autarcie qui était encore caractéristique de nos territoires ruraux wallons jusqu'au début du siècle dernier (Fondation rurale de Wallonie, 2021, p.12). A une époque où l'automobile ne s'était pas encore démocratisée et où l'exploitation de la terre faisait vivre près de 80% de la population rurale, le village était un lieu dans lequel toute la vie des habitants y était concentrée: y naître, y grandir, s'y marier, y travailler, y élever des enfants, y vieillir et y mourir. (Michel, 1984, p.14).

Le village était donc une entité quasiment autonome capable de répondre aux besoins d'une communauté. En plus d'être un lieu d'habitation et un espace de production complet, le village était autonome par toutes ses commodités quotidiennes (écoles, commerces, associations sportives, centre paroissial, médecin) autour desquelles s'organisaient la vie communautaire. Les déplacements hors de l'entité villageoise étaient alors assez limités et ce, jusqu'au développement des réseaux de chemins de fer vicinaux, ceux-ci ayant permis une dilatation de la relation entre le lieu de vie et le lieu de travail, jusqu'alors fortement liés.



↑ Fig. 2- Schéma village autonome

2.2 CAMPAGNE POST-INDUSTRIELLE

L'idéal désuet et nostalgique véhiculé par le village autonome reste, encore aujourd'hui, un cadre de référence pour les autorités et les concepteurs lorsqu'il s'agit d'envisager une nouvelle politique rurale. Cependant, les structures sociales, économiques et fonctionnelles des territoires ruraux vont être bouleversées par de profondes mutations à partir du milieu du XXe siècle. Celles-ci s'inscrivent dans un basculement plus large vers une société post-industrielle marquée d'une part, par un déclin progressif de l'agriculture et de l'industrie au profit des secteurs tertiaire et quaternaire et d'autre part, par une généralisation de l'utilisation de l'automobile (Maat ontwerps, 2017, p.36).

2.2.1 PROGRÈS

Le rendement agricole n'a cessé d'augmenter à partir des années soixante grâce aux progrès réalisés en termes de productivité : mécanisation des récoltes, motorisation, sélection de plantes et d'animaux à haut rendement et utilisation d'engrais (Piccoli, 2006). La ferme traditionnelle implantée au cœur du tissu villageois a donc peu à peu été remplacée par de plus grosses exploitations agricoles. De part leur taille imposante due aux espaces de stockages nécessaires aux machines agricoles modernes et aux volumes de production, ces nouvelles exploitations ont été bâties à l'extérieur du village en impactant parfois le paysage. Les nouvelles innovations ont permis de diminuer considérablement les besoins de main-d'œuvres agricoles. De ce fait, la part de villageois vivant de la culture, de l'élevage et de l'artisanat s'est vue fortement diminuer par rapport à ce qu'elle représentait autrefois dans le village autonome.

Les habitants des entités villageoises se sont alors de plus en plus tournés vers le secteur tertiaire et ses activités de services situées à l'extérieur du village. La démocratisation de l'automobile a amplifié ce phénomène et a accéléré la dépendance des territoires ruraux, déconnectés de leur économie traditionnelle, aux différents centres urbains voisins.

2.2.2 RÉGIONALISATION

Suite à ces évolutions, les distances parcourues entre l'habitat, le lieu de travail, les commodités quotidiennes, les rencontres relationnelles (famille, amis) et les espaces de loisirs ont été considérablement augmentées à partir des années cinquante. La nature et l'étendue des liens qu'entretiennent les villageois avec leur environnement ont évolués (Maat ontwerps, 2017, p.36). Le mode de vie passé, contenu dans les limites du village autonome, devient alors obsolète en raison de la croissance de l'automobile. La région devient alors l'ample rayon d'action du quotidien. Ce processus de régionalisation a entraîné une augmentation de l'échelle des modes de vie, de travail, du relationnel et des loisirs et de plus, a engendré un changement dans les habitudes de consommation. En effet, l'argent gagné par les villageois n'était plus seulement dépensé dans les différents commerces ou services de l'entité villageoise, mais de plus en plus dans les centres urbains voisins (Maat ontwerps, 2017, p.36). Ces transformations ont conduit à la disparition des derniers fragments relatifs à une certaine autonomie des entités villageoises.

2.3 VILLAGE RÉSIDENTIEL

2.3.1 ÉROSION FONCTIONNELLE

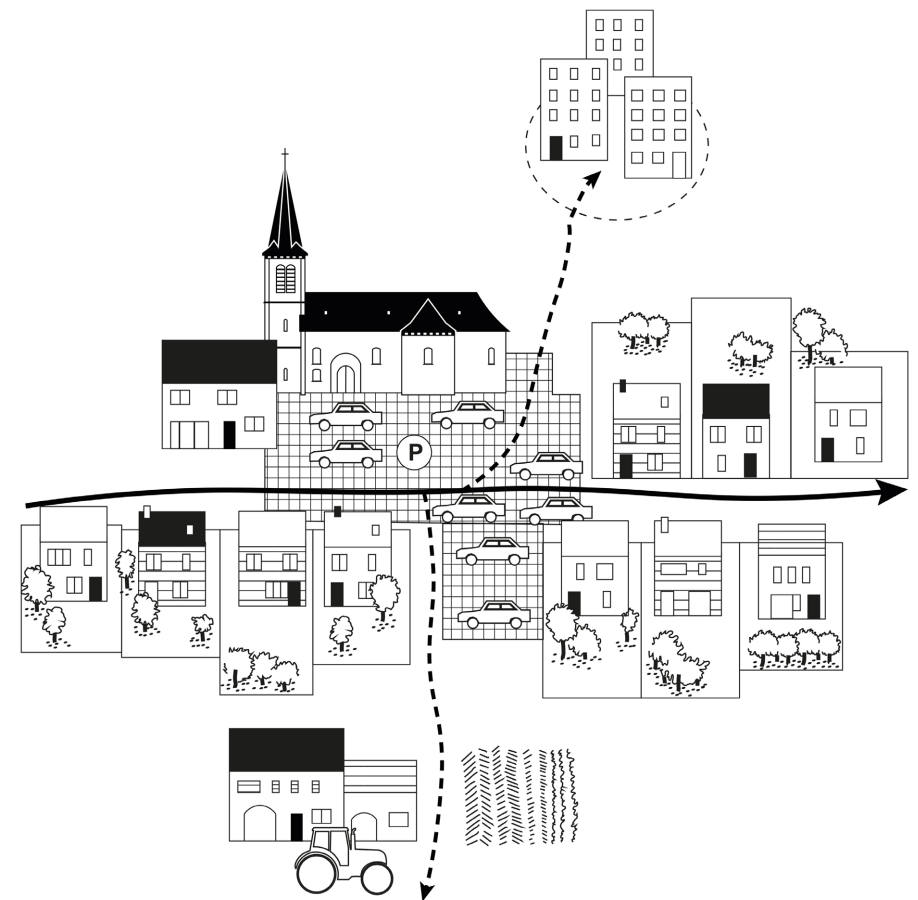
Ces mutations ne sont pas sans conséquences sur la structure et l'identité des villages wallons. Les coeurs villageois sont aujourd'hui confrontés à une désertification et à la disparition progressive de leurs fonctions essentielles : fermeture d'écoles, de commerces de proximité, de cafés, d'exploitations agricoles mais aussi de certains édifices religieux. Cette érosion fonctionnelle fragilise non seulement l'image du village comme cadre de vie et support d'une identité collective mais également une part de l'économie locale. Ces changements sont d'autant plus importants que la perte de ces fonctions ne dépend plus uniquement des variations démographiques au sein des entités villageoises. En effet, même des villages peu dépeuplés sont victimes de ce phénomène, induit par la centralisation des services vers des pôles urbains plus attractifs et accessibles en voiture.

2.3.2 DISPERSION DE L'HABITAT INDIVIDUEL

Dés lors, la fonction résidentielle devient prédominante, réduisant peu à peu le village à des flux au départ des habitations en direction des centres urbains voisins (A+282 Village, 2020, p.34). Cette transition, marquée par l'évolution du village autonome en village résidentiel, se matérialise par la prolifération de maisons individuelles le long des axes de communication, encouragée par un plan de secteur surdimensionné. Ces habitations, en rupture avec le bâti traditionnel, la morphologie des villages et le paysage, traduisent une individualisation croissante de nos comportements sociaux dans laquelle la maison et son jardin sont devenus les symboles de la personnalité de chacun au détriment d'une identité commune. De plus, le nombre d'urbains qui rejoignent les entités villageoises augmente, avec parfois des navetteurs peu impliqués dans la vie collective (A+282 Village, 2020, p.34). Ces nouveaux arrivants projettent sur le village leurs modèles de références personnelles sans toujours chercher à s'intégrer à l'identité de ce lieu (Michel, 1984, p.15).

Le village résidentiel est caractérisé par un étalement du nouveau modèle dominant de l'habitation quatre-façade hors des limites du coeur villageois. Ces bâtiments, implantés en centre de parcelle sans articulation avec la voirie, sont en rupture avec les caractéristiques de l'espace-rue villageois traditionnel, aujourd'hui largement banalisé par l'automobile, ses espaces de stationnement et les avants de jardins clôturés. Cette rupture est aussi significative avec le paysage ouvert qui entoure les entités villageoises. La matérialité, l'alignement, la typologie et l'impact spatial de ces nouvelles habitations rendent leur insertion dans le paysage délicate.

Le village résidentiel est donc la conséquence d'une augmentation de l'échelle de nos modes de vie et de divers changements socio-économique. Nos territoires ruraux se sont transformés, adaptés, quelques fois dénaturés dans ce contexte de mise en concurrence régionales, de consommation déplacée et de besoins individuels (Schmitz, 2017, p.92).



↑ Fig. 3- Schéma village résidentiel

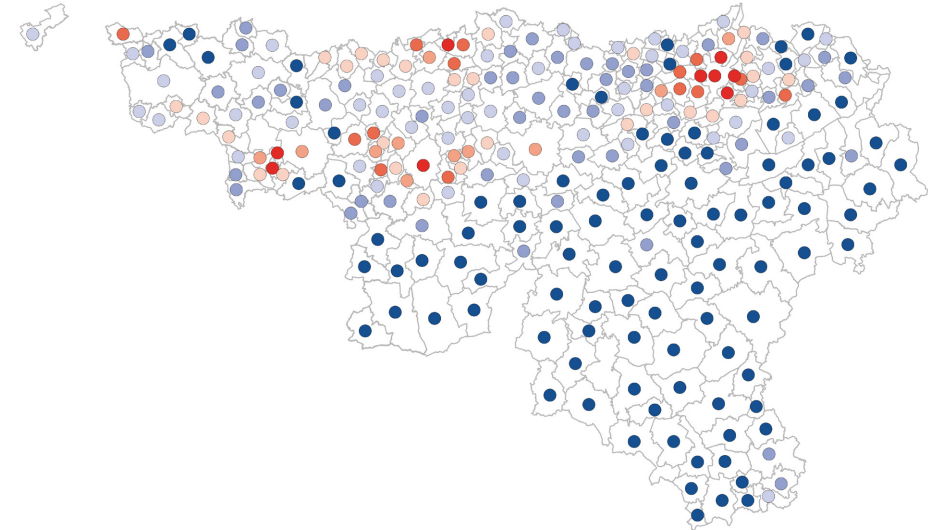
2.3.3 DÉFIS ACTUELS

L'évolution vers un village de plus en plus résidentiel pose aujourd'hui un certain nombre d'interrogations et de problématiques. En effet, le surdimensionnement du plan de secteur, le zonage fonctionnel, la dispersion de l'habitat le long des voiries, son impact spatial et la prolifération des secondes résidences sont des questions particulièrement difficiles à résoudre et qui pénalisent le développement cohérent des entités villageoise. Outre les conséquences sur leurs images et sur l'impact paysager, la logique du plan de secteur continue à encourager la villa quatre-façades qui contribue à l'évidement et à la passivité des coeurs villageois (A+282 Village, 2020, p.35). De plus, cette nouvelle urbanisation est responsable de la disparition de nombreux terrains agricoles désormais artificialisés. D'une manière générale, le monde rural éprouve des difficultés à continuer de produire des paysages contemporains et cohérents, à préserver un riche patrimoine bâti, ses terres agricoles, sa cohésion sociale et à produire une architecture de qualité (A+282 Village, 2020, p.35).

Aussi, les territoires ruraux font face aux enjeux liés au dérèglement climatique et aux nouvelles exigences qui en découlent. Le manque d'alternatives durables à l'automobile dans ces espaces est criant et ce, alors que les déplacements des habitants hors des entités villageoises sont de plus en plus importants sous l'effet de la régionalisation. En plus d'exclure une partie de la population qui n'aurait pas accès à cette mobilité, les déplacements en voiture restent aujourd'hui responsables d'une partie de nos émissions. Ensuite, l'étalement dispersé des nouvelles habitations individuelles est responsable de l'artificialisation des territoires wallons, qui a atteint une moyenne de 12,2 km²/an entre 2020 et 2022 (Iweps, 2025). Cette urbanisation diffuse exerce une pression sur les paysages, les ressources et fragmente les continuités écologiques. Pour finir, les villages subissent de plus en plus les conséquences de ce dérèglement climatique que ce soit par l'intensification des épisodes pluvieux, par les inondations plus fréquentes qui en découlent ou bien encore par les épisodes de sécheresse toujours plus longs et plus intenses. Les territoires ruraux doivent donc être plus que jamais, en mesure de remettre en question leurs fonctionnements et d'exercer une forme de résilience au niveau de ces enjeux environnementaux.

Bien que la Wallonie semble encore trop souvent l'oublier, 70% de son territoire régional est considéré comme rural¹ et seulement 49,2% des habitants du sud du pays vivent dans l'un des six grands centres urbains et leurs périphéries (Iweps, 2023, p.55). En d'autres termes, un wallon sur deux est aujourd'hui rural (LeSoir, 2021). Les questions qui entourent le futur de la ruralité sont donc actuelles et englobent une importante diversité de thématiques et d'acteurs du territoire wallon au même titre que les centres urbains dont l'aménagement domine pourtant encore les débats politiques et architecturaux.

¹ Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est strictement inférieure à 150 hab/km² et/ou si la classe d'occupation des sols est dite rurales (non artificialisées) de WalOCS_2018 et WalUTS_2018.



Légende

↑ Fig 4- Indicateur de ruralité - degré de ruralité (SPW, 2018)

- < 30%
- 30 - 50%
- 50 - 60%
- 60 - 75%
- 75 - 85%
- 85 - 90%
- > 90%

3 DYNAMIQUES EN COURS

3.1 PERSPECTIVES NOUVELLES

Restés longtemps ignorés dans les discussions architecturales et urbanistiques, les territoires ruraux suscitent, depuis quelques années, un réel regain d'intérêt auprès des décideurs politiques, des concepteurs mais aussi des habitants. En témoigne le nombre élevé de publications récentes autour de ces espaces et de leurs difficultés, au sein des revues spécialisées et des institutions. Ce nouvel intérêt pour la ruralité engendre aussi de nouvelles initiatives publiques et citoyennes qui œuvrent pour le développement rural.

3.1.1 PCDR

L'une d'entre elles, le programme communal de développement rural (PCDR), est un document qui fixe différents objectifs visant à l'amélioration de la vie rurale au sein d'une entité communale. Ce programme est élaboré sur base d'un processus participatif incluant les autorités communales ainsi que les habitants et des experts. Le résultat de cette réflexion collective se matérialise autour d'une série d'actions concrètes, spécifiques à différentes thématiques (agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, mobilité, logement), à entreprendre dans les dix ans (Fondation rurale de la Wallonie, 2016).

3.1.2 PAC

Ensuite, dans le cadre de la Politique Agricole Commune européenne (PAC), la Wallonie a défini en 2022 son plan stratégique reprenant plusieurs ambitions en matière d'environnement, de climat et de biodiversités (UVCW, 2024). Le huitième défi de ce plan concerne le développement des zones rurales : accroître l'attractivité des espaces ruraux et y renforcer le développement du tourisme. Ces intentions se concrétisent via les différents groupes d'action locale (GAL) dans le cadre du programme de financement européen LEADER.

3.2 SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Plus récemment, la Wallonie s'est dotée de son nouveau schéma de développement du territoire (SDT). Entré en vigueur à partir du premier août 2024, ce schéma définit la nouvelle stratégie territoriale de l'ensemble de la Wallonie pour l'horizon 2050. Il a pour vocation d'aiguiller les prises de décisions régionales et communales en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en fixant des objectifs et des modalités de mise en oeuvre (SPW Territoire, 2023). Bien qu'il n'ait qu'une valeur indicative sur le plan juridique, le SDT prévaut sur les autres plans de développement territorial. Les révisions des plans de secteur, des schémas pluricommunaux, communaux et locaux devront donc s'inspirer des nouvelles stratégies adoptées par la Wallonie².

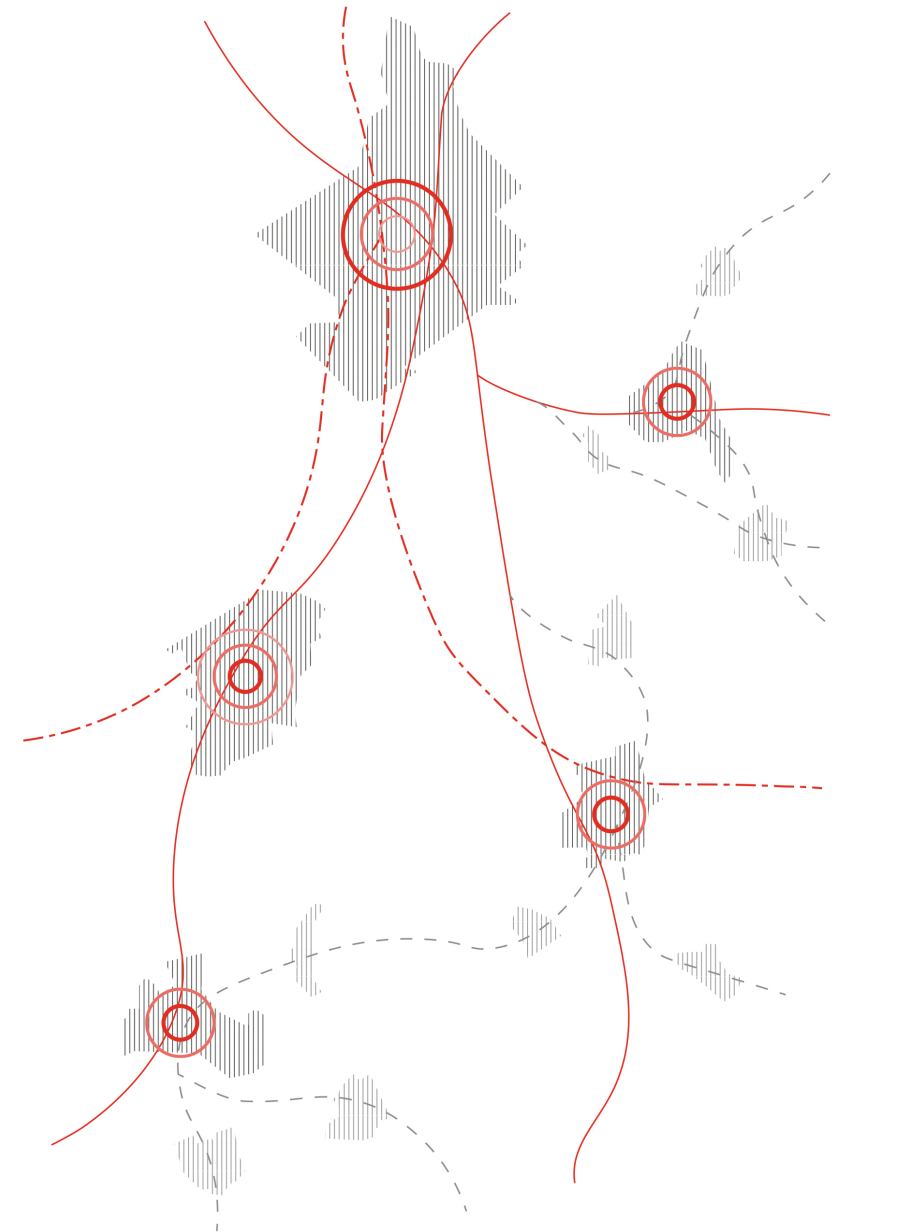
3.2.1 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Au travers du nouveau schéma de développement du territoire, élaboré en tenant compte d'une analyse contextuelle, le gouvernement s'est engagé à faire du territoire wallon un lieu d'équilibre entre les dimensions sociales, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniales, environnementales et de mobilités. Cette volonté se traduit par une série de défis mais aussi d'objectifs qui s'articulent autour de trois axes : la soutenabilité et l'adaptabilité, l'attractivité et l'innovation et enfin la coopération et la cohésion. Le SDT a pour première finalité générale l'optimisation spatiale du territoire. Les moyens mis en oeuvre devront alors permettre la lutte contre l'étalement urbain, la préservation maximale des terres et une utilisation efficiente et cohérente du sol (SPW Territoire, 2024). Les autres finalités générales sont les suivantes: le développement socio-économique et l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie et la maîtrise de la mobilité.

3.2.2 CONCEPTS CLÉS

Une meilleure structure territoriale du réseau de villes et de villages qui composent le maillage de la Wallonie est une condition sine qua non pour atteindre les objectifs énoncés par le gouvernement wallon. Dans un but de hiérarchisation des entités qui forment le territoire wallon, le schéma de développement du territoire introduit la notion de « centralité ». Les fragments de villes ou des villages qui seront repris comme centralités devront remplir plusieurs critères : cumuler une concentration en logements importante, se situer à proximité des services et des équipements, et enfin profiter d'une bonne accessibilité en transport en commun (SPW Territoire, 2024). Suivant les proportions et les typologies de ces fragments, il est prévu trois degrés de centralité : les centralités urbaines de pôle, les centralités urbaines et les centralités villageoises. Ce nouveau maillage, composé par les éléments de centralités, devient l'élément central autour duquel s'organise le développement du territoire. Ces espaces demandent à être renforcés notamment pour y développer le résidentiel ainsi que les activités commerciales et tertiaires (SPW Territoire, 2024).

² Le PCDR et le PAC devront eu aussi veiller à respecter les lignes directrices énoncées par le schéma de développement du territoire.



Légende

↑ Fig 5- Stratégie de centralité du SDT

— Axes structurant

- - - Ligne de train

⊙ Centralité urbaine de pôle

⊙ Centralité urbaine

⊙ Centralité villageoise

Le schéma de développement du territoire prévoit donc la consolidation des centralités suivant différents principes : la concentration des activités commerciales ainsi que 75% de nouveaux logements et ce, en densifiant l'urbanisation de manière raisonnée, le développement d'une mixité fonctionnelle, l'application du concept de ville ou village à dix minutes favorisant l'accès aux équipements à pied et à vélo et ensuite, la mise en valeur des espaces de convivialité et des espaces verts (SPW Territoire, 2024). Les espaces constitutifs d'une centralité ne sont pas tous homogènes, certains d'entre eux seront appelés à accueillir un développement plus important que d'autres. Ces lieux sont alors désignés comme les « coeurs de centralités ».

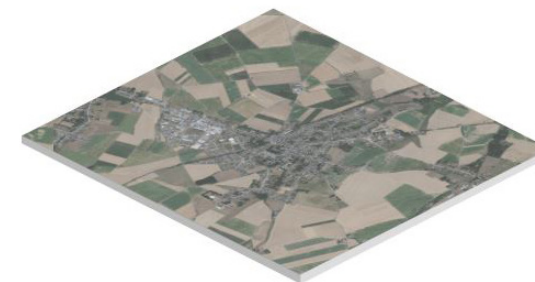
En dehors de ces centralités ce trouvent d'autres espaces urbanisés. Ces lieux, allant des fermes isolées dans la campagne aux ensembles agglomérés de faible densité, ou encore des quartiers résidentiels pavillonnaires aux hameaux villageois, sont repris dans le schéma de développement du territoire comme des « espaces excentrés ». Ces espaces ont un statut différent de celui des centralités. En effet, il ne sera pas question de concentration dans ces entités mais plus de logiques d'apaisement : limiter l'urbanisation, préserver les paysages et renforcer la biodiversité. Néanmoins, cette orientation n'exclut pas certaines petites nuances, notamment le renforcement de certains tissus existants moyennant une densité modérée.

3.2.3 IDENTIFICATION DES CENTRALITÉS

Le schéma de développement du territoire propose une première identification des centralités sur l'ensemble de la Wallonie. Celle-ci précise d'ors et déjà les typologies de centralités (urbaines de pôle, urbaines et villageoise) ainsi qu'une approximation de leurs périmètres. La méthodologie d'identification utilisée repose sur une approche systémique du territoire à l'aide d'un système d'information géographique GIS³ et sur la base de critères objectifs et quantifiables (SPW Territoire, 2024). Compte tenu du caractère systémique de leur identification, les centralités ne sont qu'un premier support de prise de décisions (SPW Territoire, 2024). Les communes ont ensuite un délai de six ans à compter de l'entrée en vigueur du SDT pour contester et proposer de nouvelles centralités ou encore, pour affiner les périmètres de leurs centralités sur base d'une meilleure connaissance de leur territoire et des enjeux qui l'entourent via l'élaboration d'un schéma de développement communal (SDC).

L'identification des centralités, des coeurs de centralités, des espaces excentrés et des axes structurants de mobilité permet une approche plus nuancée de l'ensemble du territoire wallon, urbain comme rural (Fondation rurale de Wallonie, 2023). Et ce, dans l'idée de répondre aux objectifs généraux mais aussi aux engagements énoncés dans le schéma du développement du territoire.

³ Un système d'information géographique GIS est un système informatique qui analyse et affiche des informations géographiquement référencées. Il utilise des données rattachées à un lieu unique (USGS, 2025).



Situation de base

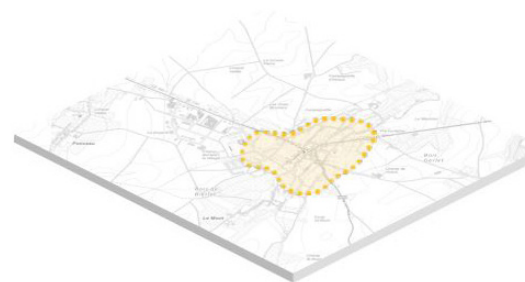


Schéma de développement du territoire

- Premiers périmètres des centralités & balises
- Approche systématique à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) et sur base de critères objectifs et quantifiables
- Opérationnalisation à l'échelle régionale



Schéma de développement (pluri)communal

- Périmètres des centralités ajustés en respectant les balises du SDT
- Opérationnalisation à l'échelle (pluri)communale

↑ Fig. 6- Schéma méthodes d'identification des centralités (SPW, 2024)

4 ROCHEFORT, PLANIFICATION D'UNE ENTITÉ RURALE

4.1 APPLICATION DU SDT AUX ESPACES RURAUX

Dans la liste des douze défis sociétaux à relever que propose le gouvernement wallon en introduction du schéma de développement du territoire, figure en première position le défi suivant : garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires sans qu'aucun ne soit laissé de côté (SPW Territoire, 2024). Cette volonté se retranscrit à l'échelle de la ruralité, par une meilleure intégration et par une prise en compte plus transversale des campagnes et de leur diversité à travers les différents documents (Fondation rurale de Wallonie, 2023). Ensuite, les objectifs en matière de lutte contre l'étalement urbain, de densification, de préservation des terres agricoles nourricières, de consolidation et de protections des espaces publics dans les coeurs excentrés, de renforcement des démarches participatives et de développement de l'économie locale sont de réels atouts pour envisager l'avenir des territoires ruraux. Et enfin, l'identification des centralités villageoises comme accroches aux espaces plus excentrés permet une réelle structuration du territoire en maillage (Fondation rurale de Wallonie, 2023).

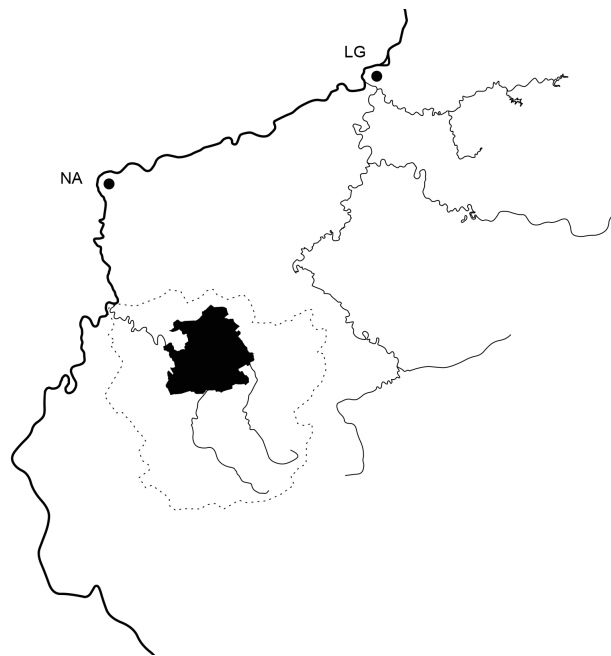
Cependant, des doutes concernant l'application du schéma de développement du territoire persistent auprès des associations qui luttent pour le devenir du monde rural wallon. En effet, la méthode d'identification des centralités pose question. Si une approche basée sur des critères chiffrés semble tout à fait pertinente pour le milieu urbain, raisonnablement mieux équipé et mieux desservi en transports en commun, elle l'est moins pour les entités rurales où la densité fonctionnelle et les réalités territoriales sont multiples (Fondation rurale de Wallonie, 2023). De plus, la méthode d'identification utilisée dans le SDT ignore un bon nombre de critères significatifs liés à différents paramètres sociaux, environnementaux, urbanistiques et juridiques. Les associations et les groupes d'action plaident pour une approche plus fine, plus contextualisée et plus souple vis-à-vis des critères d'identification des centralités en milieu rural.

4.2 ROCHEFORT PLANIFIÉE

4.2.1 CONTEXTUALISATION

De par les craintes émises par l'échevin de l'urbanisme d'augmenter le phénomène de villages dorts d'un côté⁴, et l'enthousiasme de l'opposition engendré par l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 d'un autre, la commune de Rochefort illustre bien les divergences d'opinions autour de la mise en application du schéma de développement du territoire au sein des entités rurales.

Cette commune de 12 500 habitants, située dans l'est de la province de Namur, s'étend sur un vaste territoire rural⁵ qui regroupe une vingtaine de villages et de hameaux. Entre paysages vallonnés, morphologies villageoises variées et son patrimoine bâti et naturel exceptionnel, l'entité rochefortoise se distingue par sa grande diversité territoriale, à la croisée des régions naturelles de la Famenne et de l'Ardenne, reflète pleinement les dynamiques rurales wallonnes, à la fois héritier d'un passé agricole structurant et aujourd'hui soumis à une pression résidentielle constante.



↑ Fig. 7 - Localisation Rochefort

4 Citation complète de l'échevin de l'urbanisme de la commune de Rochefort au sujet du schéma de développement du territoire : « Le risque c'est de ne plus permettre d'extensions et donc d'avoir des villages dorts, de perdre les petites écoles, les petits commerces, ça, c'est un risque à mon avis » (Stas, 2023)

5 La commune de Rochefort possède un degré de ruralité de plus de 90% (IWEPS, 2023, p.55).



↑ Fig. 8 - Photo Rochefort (Rocheforttourisme, 2021)

4.2.2 L'ENTITÉ ROCHEFORTOISE AU REGARD DU SDT

Suite au travail d'identification des éléments de centralité réalisé dans le cadre de la stratégie de développement du territoire wallon, trois entités ont été désignées comme centralité sur le territoire de la commune rochefortoise. Ces éléments ont pour vocation de structurer sous forme de maillage l'entité communale et de renforcer son attractivité.

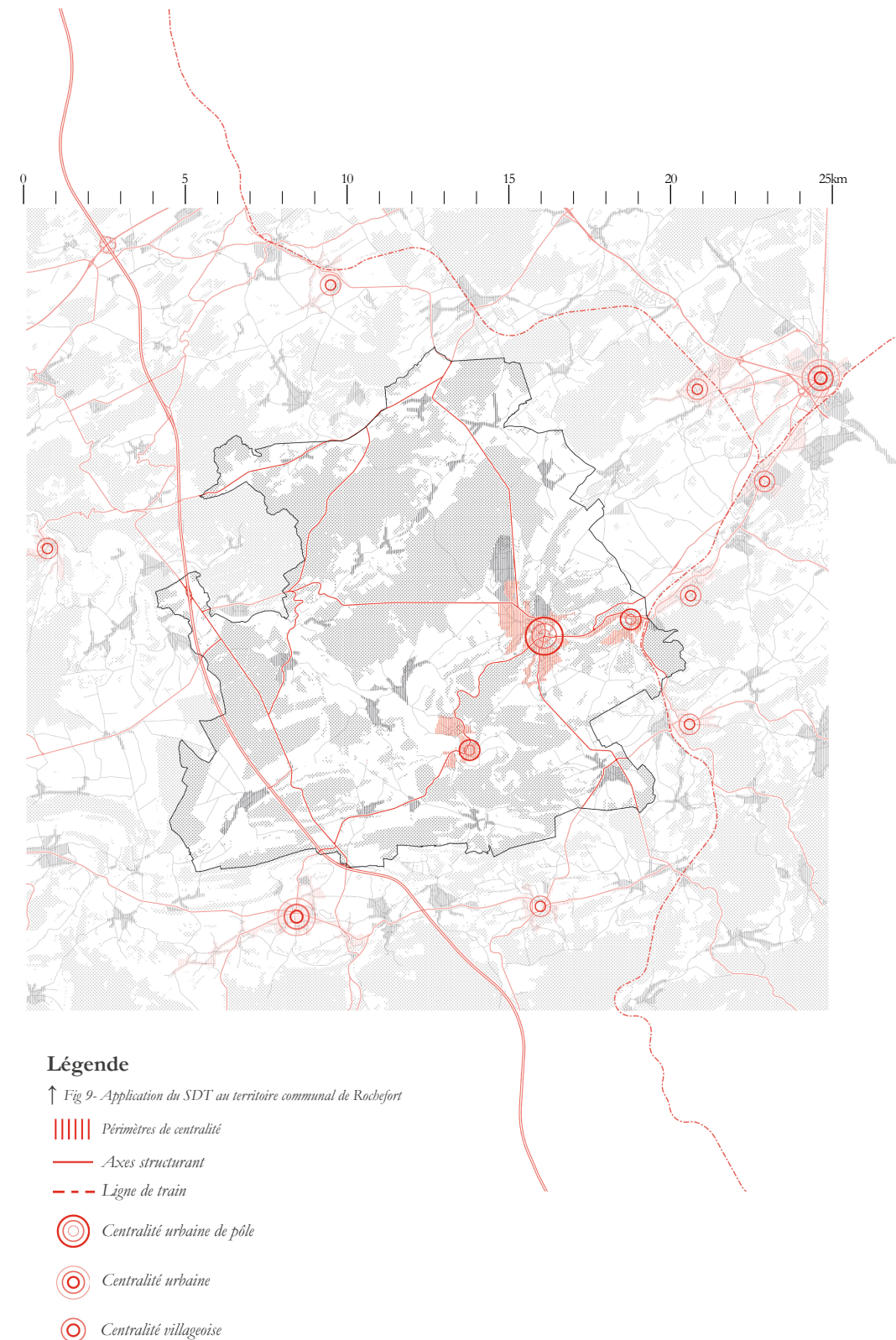
La première entité reprise comme centralité est la ville de Rochefort. Chef-lieu de la commune, la ville constitue un pôle d'ancrage du territoire au vu de son économie, de ses liaisons avec les pôles régionaux et de son degré III⁶ d'équipement en services (IWEPS, 2022, p.29). Par son rayonnement extra-communal et son degré d'équipement, la ville de Rochefort est désignée comme centralité urbaine. La ville devra donc être consolidée en services et en offre de mobilité, et atteindre l'objectif de 40 logements par hectare préconisé par le schéma de développement du territoire pour ce type de centralité.

Les deux autres centralités sont les villages de Jemelle et de Han-sur-Lesse. Très différentes, l'une développée autour du chemin de fer et des exploitations d'extraction et l'autre autour de l'agriculture et du tourisme, ces deux entités sont pourtant reprises comme centralités villageoises en raison de leurs atouts communs en termes d'équipements, de services et de concentration en logements. Ces deux villages ont donc vocation à être renforcés dans le but de faciliter leur connexions avec les pôles, de soutenir les chaînes de transformations locales et d'accroître l'offre d'équipements collectifs de proximité au sein même de ces entités. Ces centralités villageoises, devront aussi être consolidées pour répondre à l'objectif de 20 logements par hectare requis par le schéma de développement du territoire.

En plus des différentes centralités, l'entité de Rochefort est aussi structurée par plusieurs grandes infrastructures de mobilité. En effet, la commune est traversée par l'autoroute E411 et par la ligne de chemin de fer 162, reliant Luxembourg à Bruxelles en passant par Namur, capitale de la Wallonie. Le schéma de développement du territoire accorde une place stratégique à ces infrastructures de mobilité et les considère comme un levier majeur pour la création de richesses, le développement économique et l'amélioration des connectivités intra et extra-régionale. Ce réseau est complété par l'ensemble des voies rapides qui irriguent le territoire communal.

La planification de l'entité rurale de Rochefort repose donc sur un système de trois centralité : une centralité urbaine et deux centralités villageoises, accroches aux espaces ruraux excentrés. Ces centralités devront donc dans un avenir proche accueillir la majorité des nouveaux logements (75%), services et équipements afin de répondre aux objectifs généraux énoncés par la nouvelle stratégie du gouvernement wallon.

6 Le degrés d'équipement en services d'une entité est défini sur base de sept thématiques correspondant à une diversité de services capables de satisfaire les besoins essentiels d'une population : la santé, la gouvernance, l'enseignement, la culture, le sport, le commerce de détail et la mobilité (IWEPS, 2022, p.15).



4.3 ROCHEFORT NÉGLIGÉE

La cartographie proposée par le schéma de développement du territoire pour l'entité rochefortoise aboutit en un maillage explicite entre les coeurs, les centralités et les axes structurants. Mais qu'en est-il des éléments du territoire qui ne sont pas repris ou sont négligés dans ce maillage? Orientée sur le développement autour de la notion de centralités et de l'optimisation des axes majeurs de mobilité, la planification proposée pour la commune de Rochefort semble omettre bon nombre d'éléments qui compose et structure le paysage rural communal.

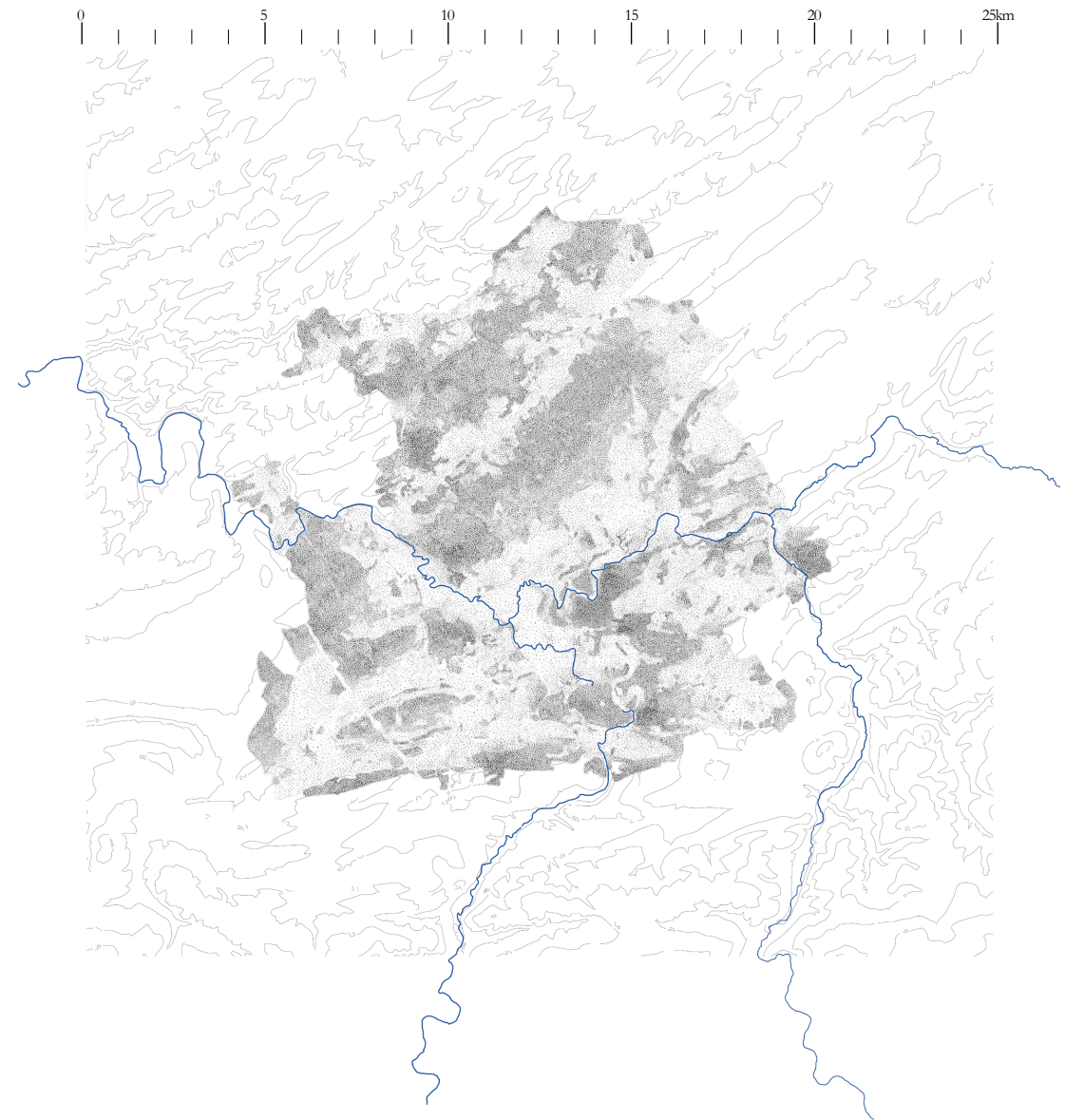
4.3.1 UN PAYSAGE STRUCTURANT

A cheval sur quatre ensembles paysagers⁷, la commune de Rochefort hérite d'un patrimoine naturel exceptionnel. Ce paysage plein de diversité, modelé par des collines calcaires, de grands ensembles forestiers, des vallées encaissées, un vaste réseau hydrographique et une géologie singulière, est omniprésent dans l'entité communale. De plus, celui-ci constitue un héritage vivant vecteur d'une identité rurale propre à la commune et qui contribue à la qualité de vie de ses habitants. En effet, les coeurs des villages ont une implantation dictée par les caractéristiques du paysage et ont été érigés avec des matériaux, la pierre calcaire en l'occurrence, extraits directement de ce dernier, rendant l'ensemble homogène. Par sa fonction productive et récréative, le cadre paysager rochefortois constitue aussi un atout économique et touristique majeur pour la commune.

Malgré toutes ses qualités et sa position structurante, le paysage ne semble pas jouer de rôle dans le nouveau maillage de l'entité communale, planifié par le schéma de développement du territoire. Et pourtant, une approche intégrée du paysage est préconisée à travers les différents documents qui explicitent la stratégie territoriale du gouvernement wallon. Celle-ci se veut globale et ne tient pas compte des spécificités des milieux : aucun ensemble paysager n'est identifié précisément comme c'est le cas pour les centralités. Le schéma de développement du territoire reste aussi vague quand aux articulations entre les entités désignées comme centralités et le paysage. Enfin, la méthode d'identification des centralités ne tient pas compte des effets du dérèglement climatique sur les milieux. En effet, les périmètres des trois centralités de la commune de Rochefort se trouvent en partie sur des zones potentiellement inondable. Et ce, alors que la commune a été durement touchée par de récents débordements des cours d'eau.

L'intégration des paysages nécessite une approche donc plus localisée qui permettrait de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques paysagères d'une commune, d'en comprendre ses logiques, pour ensuite l'intégrer pleinement aux outils de développement du territoire.

⁷ Les ensembles paysagers sont désignés en fonction des caractéristiques géologiques des sols. Rochefort est à la croisée de quatre ensembles : le Givetien et le Couvenien qui se composent de roches calcaires et le Faménien et le Frasnien qui se composent de roches schisteuses (PlanEco, 2008, p.17).



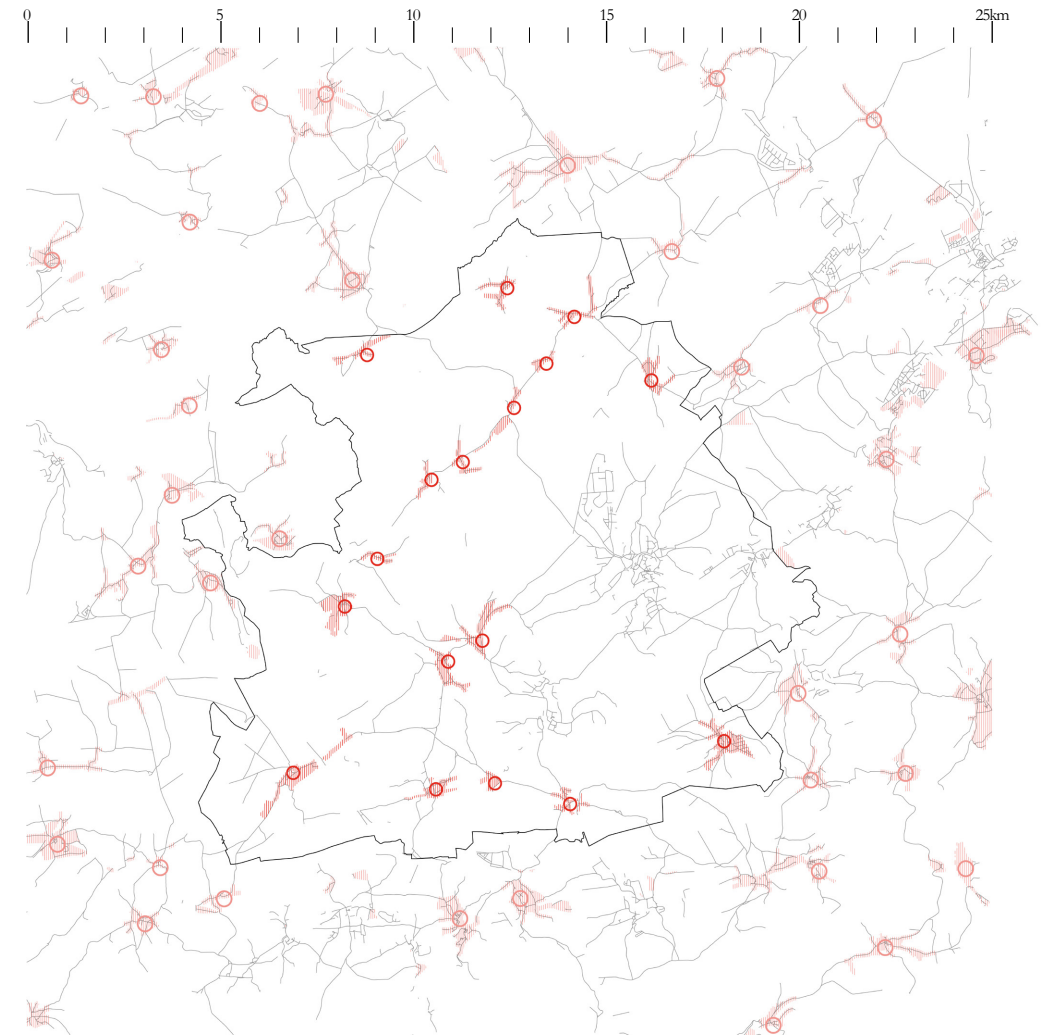
↑ Fig. 10- Paysage Rochefortois

4.3.2 DES ENTITÉS EXCENTRÉES

Le territoire communal de Rochefort compte aussi 17 entités catégorisées comme des espaces excentrés par le schéma de développement du territoire. Ces entités ont des morphologies rurales pourtant très différentes : villages-rue, petits hameaux ou encore quartiers résidentiels. La majorité de ces entités subissent aujourd'hui les conséquences induites par l'évolution du village résidentiel à savoir, la désertification du cœur villageois, la perte des services de proximité et l'étalement de l'habitat quatre façades le long des voiries d'accès. Cependant, ces villages et ces hameaux sont encore porteurs d'une identité et d'un patrimoine rural en perdition. En effet, l'organisation des coeurs de ces entités est définie par une série d'édifices importants qui constitue un patrimoine rural autour duquel s'organisait l'habitat : églises, anciennes fermes et écoles, places de villages et moulins. La typologie de ces édifices, les réglementations restrictives qui les entourent et la prolifération du modèle résidentiel dominant en bordure de village rendent la réaffectation de ses édifices difficile (Verbakel, 2023, p.128). La valorisation de ce patrimoine semble cependant être une étape essentielle pour la conservation et le renforcement des noyaux villageois.

Comme pour le paysage, la notion d'espaces excentrés est définie de manière globale et se rapporte à différentes stratégies générales au sein de schéma de développement du territoire. Aucune cartographie ne précise les entités qui sont identifiées comme espace excentré, leurs périmètres et les coeurs de ces entités. De plus, les objectifs de développement de ces espaces restent peu précis et ne semble pas nourrir de réels ambitions malgré le fait que 43,6% de la population, soit plus d'1,5 millions de wallons, habitent hors des centralités (IWEPS, 2022, p.44). N'ayant pas de rôle structurant, et des d'objectifs de renforcement très modérés (en termes de services, d'équipements et de logements), le développement des centralités pourrait bien se faire au détriment de ces espaces excentrés et de la petite moitié de la population wallonne qui y réside.

De plus, ces espaces excentrés sont reliés entre eux via une multitudes de connexions, allant du sentier et des chemins de forestiers, aux voiries communales. Ce réseau n'est pas repris non plus comme élément de développement par le schéma de développement du territoire et ce, alors qu'il pourrait être un outil spécifique de renforcement local.



Légende

↑ Fig 11- Espaces excentrés de Rochefort

- ||||| Périmètres d'espaces excentrés
- Espaces excentrés

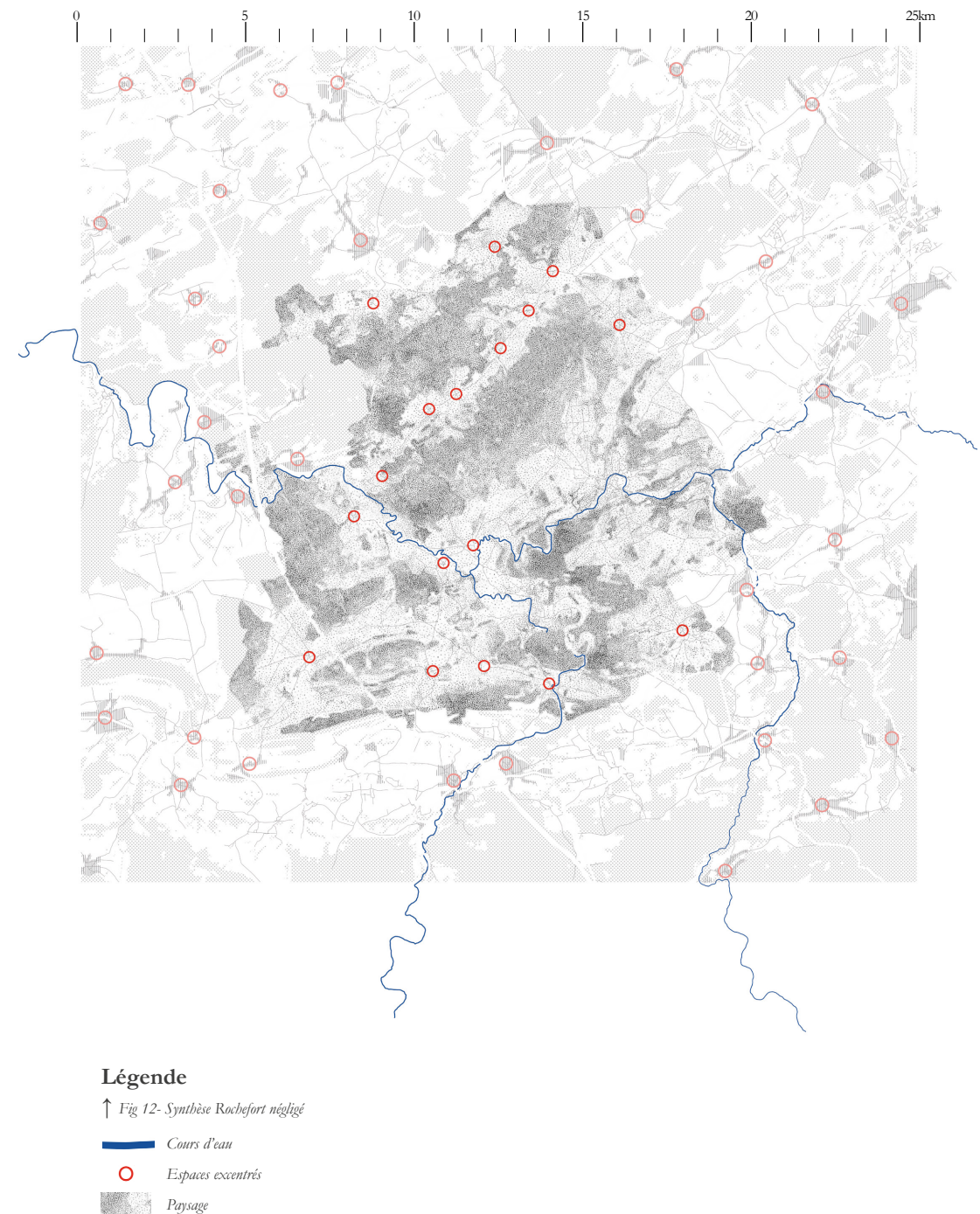
4.3.3 SYNTHÈSE

Si le schéma de développement du territoire ambitionne une planification cohérente du territoire autour des centralités et des axes structurants, il s'avère cependant que cette lecture néglige certaines dimensions essentielles au développement des espaces ruraux. Ce constat paraît d'autant plus évident dans la commune de Rochefort. Tandis que la planification mise sur le renforcement de certaines entités identifiées comme centralités urbaines et villageoises autour d'une série d'axes structurants, elle tend à négliger le patrimoine naturel exceptionnel de la commune ainsi que de nombreux villages et hameaux qui la compose.

La nouvelle stratégie du gouvernement wallon se veut global afin d'offrir les mêmes clés de lecture, les mêmes objectifs et une vision partagée pour l'ensemble des communes de la Wallonie. Néanmoins, cette approche globale ne permet pas de prendre en considération la diversité du territoire wallon ainsi que ces spécificités locales. Bien que le principe de centralités semble tout à fait cohérent pour les communes plus urbaines qui disposent déjà d'une offre en services, en équipements et en logements importantes, il semble moins adapté aux communes rurales dans lesquelles les réalités territoriales sont différentes. Le cas de Rochefort illustre les défis auxquelles seront confrontés les territoires ruraux lors de l'élaboration de leurs schéma de développement communal. Que faire des espaces ruraux excentrés ? Quels relations entretiennent-ils avec les centralités ? Sous quelles formes de mobilité ? Comment le paysage interagit-il avec les entités désignées comme centralités ? Comment le paysage peut-il s'avérer être un élément structurant et un levier pour le développement rural ?

Ces interrogations sont des pistes pour affiner la lecture des territoires ruraux ainsi que leurs planifications. De plus, elles amènent aussi une autre question centrale. Que signifie être une centralité en milieu rurale ? Si les concepts de centralité urbaine de pôle et de centralité urbaine semblent évidents, il l'est cependant moins pour les centralités villageoises. De fait, la différence entre un village considéré comme un espace excentré et un autre, identifié comme centralité villageoise est parfois très fine. La fermeture d'un commerce, la modification de l'itinéraire d'une ligne de transport en commun ou encore la construction d'un nouveau lotissement sont autant de facteurs non maîtrisables qui pourraient remettre en question l'identification d'une centralité villageoise (Fondation rurale de Wallonie, 2023).

Dés lors, la centralité villageoise est-elle simplement une question de concentration en services, en équipements et en logements ? Ou bien cela suppose-t-il une capacité plus large à fédérer, relier et structurer un territoire rural dans toute sa complexité et en complémentarité avec les éléments aujourd'hui négligés ? Ces interrogations méritent une approche plus contextualisée des entités rurales désignées comme centralité villageoise et ce, au regard des mutations qui ont transformées les milieu ruraux, des enjeux auxquels ils font face aujourd'hui et de la diversité de leurs territoires.



5 HAN-SUR-LESSE, CENTRALITÉ VILLAGEOISE

5.1 UN CAS D'ÉTUDE COMME LABORATOIRE RURAL

Le village de Han-sur-Lesse est l'une des deux entités identifiées comme centralité villageoise par le système d'information géographique GIS, utilisé par le schéma de développement du territoire, au sein de la commune de Rochefort. Cette entité villageoise offre un terrain particulièrement riche pour confronter le nouveau statut de centralité aux réalités du territoire et aux questionnements qui en découlent. A la fois lieu d'habitat, site touristique majeur et entité paysagère singulière, le village de Han-sur-Lesse illustre bien la diversité des territoires ruraux mais aussi les paradoxes de ces espaces, conséquences des mutations que subissent les milieux ruraux.

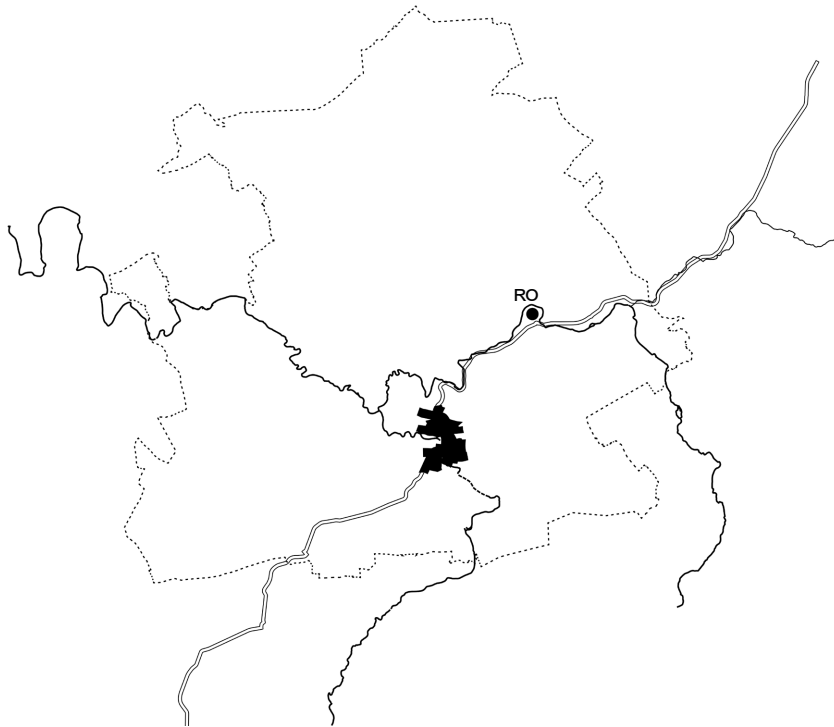
Si le village semble, à première vue, avoir toutes les caractéristiques requises par le schéma de développement du territoire pour être identifié comme centralité (services, équipement, logements), il n'en est pas moins confronté à une série de fragilités. En effet, le village est aujourd'hui en proie à une augmentation croissante de la fonction résidentiel en bordure du noyau villageois, à une habitabilité de plus en plus contrainte dans son coeur, à une activité touristique intense, à une pression foncière importante sur les terres agricoles et à des inondations toujours plus fréquentes.

Ces tensions font du village de Han-sur-Lesse un cas d'étude idéal pour questionner la pertinence du modèle de centralité villageoise, appliqué aux territoires ruraux. Pour mener à bien ce raisonnement, il sera donc question d'adopter une approche plus nuancée et plus contextualisée de l'entité villageoise et ce, sur base de son évolution historique et spatiale, de son organisation fonctionnelle et des défis auxquels le village fait face aujourd'hui.

5.1.1 CONTEXTUALISATION

Le village de Han-sur-Lesse se situe dans la partie sud de l'entité rochefortoise, à seulement cinq kilomètres du chef-lieu de celle-ci. Niché au creux de la vallée de la Lesse, celui-ci prend place au coeur d'un paysage marqué par les formations calcaires typiques de la région géologique de la Calestienne. Le site présente une identité géologique remarquable, à la fois creusé par les eaux et inscrit dans un décor façonné par des reliefs boisés et vallonnés. L'origine même de la prénomination de l'entité villageoise serait liée à son paysage et plus particulièrement à la rivière qui le traverse : la Lesse. En effet, le terme « Han » signifierait un méandre de la rivière.

Pour comprendre les difficultés auxquelles le village est exposé aujourd'hui et comment le rôle de centralité villageoise peut répondre au mieux à la diversité de ce territoire rural, il est nécessaire de comprendre comment celui-ci s'est développer au fur et à mesure du temps et quels ont été les grands facteurs de transformations et de mutations de l'entité villageoise.



↑ Fig. 14 - Photo aérienne Han-sur-Lesse (Ardenne Résidences, 2024)

↑ Fig 13- Situation de Han-sur-Lesse au sein de la commune (Auteur, 2025)

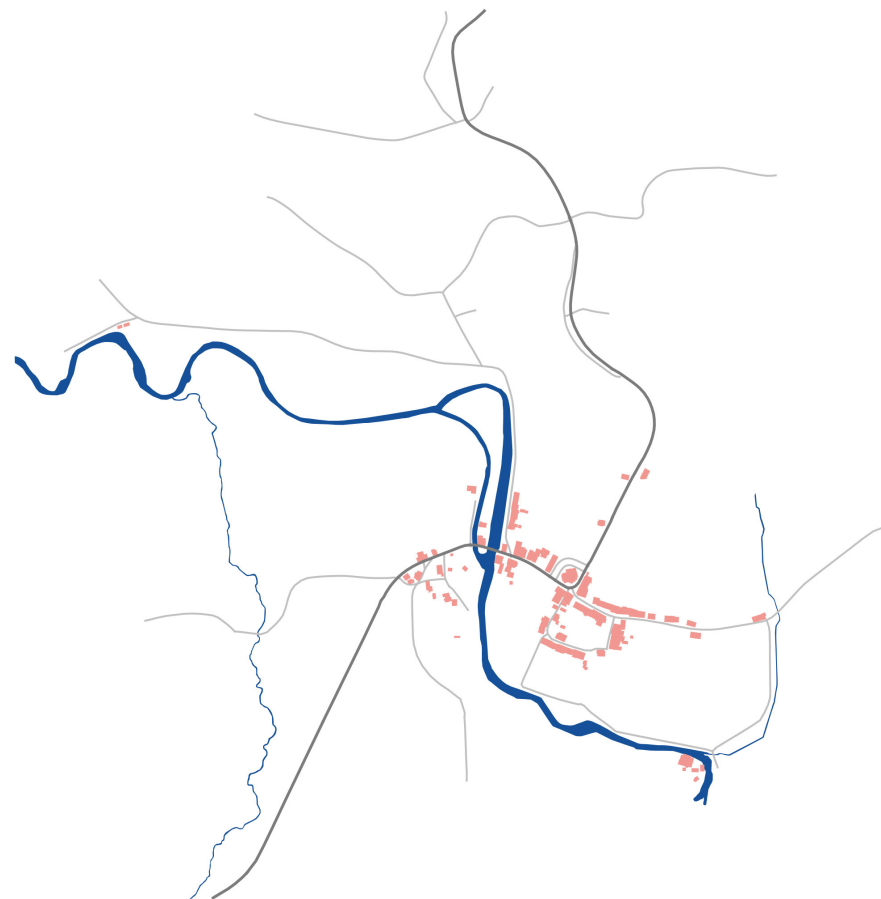
5.2 MORPHOGENÈSE D'UNE ENTITÉ VILLAGEOISE

5.2.1 VILLAGE AUTARCIQUE

Sous l'ancien régime, Han-sur-Lesse était un village modeste situé à la limite du duché de Luxembourg et des terres légeoises. On dénombre, en 1766, soixante-deux habitants travaillant autour des métiers des champs et de la culture pour le compte de la seigneurie de Han (Glansdorff, 2011, p.4). Les cartes du comte Ferraris de 1777 montre le village de Han-sur-Lesse sous la forme d'une rue principale bordée de part et d'autres par des bâtiments non-jointifs implantés à proximité de la Lesse et encadrés par les contraintes naturelles du site.

La croissance de l'entité villageoise va se poursuivre assez lentement. En 1832, on recense 70 maisons, 2 exploitations agricoles importantes et 328 habitants et ensuite en 1856, 97 maisons pour 404 habitants (Glansdorff, 2011, p.4). L'entité villageoise fonctionne alors en relative autarcie grâce à l'exploitation des ressources de la terre. Cependant, le village va connaître un tournant majeur en 1840. En effet, les édiles locaux décident de faire passer le tracé d'une nouvelle grande voirie, reliant Rochefort à la frontière française, au sein même de Han-sur-Lesse et ce, alors que le tracé initial prévoyait de le contourner. Le tracé retenu traverse donc le noyau bâti du village. Cette nouvelle accessibilité délie peu à peu le village de son autarcie et place Han-sur-Lesse dans une position plus connectée, notamment avec les autres entités villageoises voisines (Auffe, Hamerenne, Eprave). Le village devient alors un lieu de passage sans toutefois perdre ses fonctions agricoles prédominantes et sa morphologie d'origine dépendante des structures familiales et foncières toujours en place.

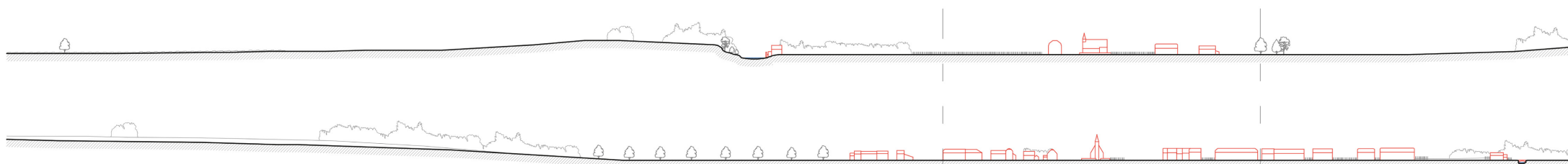
Un regroupement bâti va peu à peu se développer vers l'est du village finalisant la structure du noyau historique que l'on connaît aujourd'hui. L'utilisation plus systématique de la pierre va aussi permettre d'adopter une implantation plus jointive des habitations compte tenu du fait que le risque de propagation des flammes est alors diminué.



Légende

■ Nouvelles constructions

→ Fig 15- 16 - Carte et coupes historiques de 1873



5.2.2 LE TRAMWAY ET SES NOUVELLES CONNECTIONS

Au début du XX^e siècle, les habitations se sont peu à peu développées en dehors du noyau historique de l'entité villageoise, en particulier le long de la route de Rochefort, nouvel axe structurant (Glansdorff, 2011, p.12). Ce nouveau développement n'est cependant pas accompagné d'une hausse démographique exceptionnelle puisque le village ne compte que 554 habitants en 1939. Dès lors que la propagation des incendies est mieux maîtrisée, de nouvelles habitations viennent aussi combler les espaces libres entre les édifices, consolidant ainsi le noyau historique.

La route de Rochefort voit son rôle structurant être renforcé en 1906 avec la mise en service de la ligne de tramway vicinal 521/2. Cette ligne avait été érigée dans le but de relier la ville de Wellin à celle de Rochefort et ce, en passant par le village de Han-sur-Lesse. De plus, le réseau ferré s'étendait même jusqu'à un terminus aménagé au pic du massif de Boime permettant ainsi aux visiteurs de se déplacer jusqu'à l'entrée sud des grottes de Han, alors déjà une attraction touristique importante. L'arrivée de cette nouvelle mobilité a permis aux habitants du village d'aller travailler en dehors de celui-ci et donc, la part d'habitants entretenant une ferme au sein de l'entité villageoise s'est logiquement réduite.

Autre transformation notable, une nouvelle église a été érigée en 1905 à l'emplacement de l'ancien édifice datant de 1782. Ce nouvel édifice religieux composé de trois nefs, bien plus imposant que le précédent, devient alors un repère qui inscrit le village dans un paysage plus large.

Légende

■ Nouvelles constructions

→ Fig 17- 18 - Carte et coupes historiques de 1939

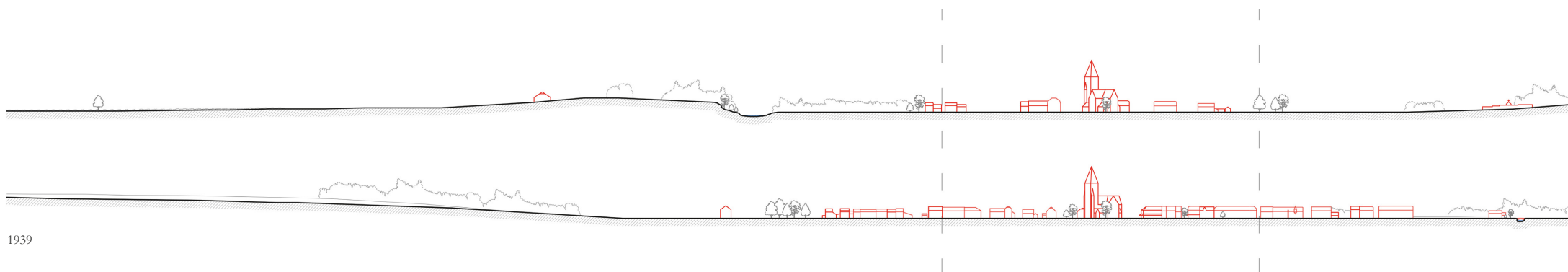




Fig 19- Panorama sur le village (Gencanet)



Fig 21- Rue Joseph Lamotte (Vecu, 1923)



Fig 20- Tramway vicinal (Delcampe)



Fig 22- Publicité (Grotte de Han)



Fig 23- Rue des Grottes (Gencanet)

5.2.3 DÉMOCRATISATION DE L'AUTOMOBILE ET ESSOR TOURISTIQUE

Les progrès réalisés en matière de mécanisation durant la période de l'après guerre ont considérablement transformés l'organisation spatiale du village de Han-sur-Lesse. En effet, l'automobile s'est peu à peu imposé comme mobilité dominante entraînant une augmentation du rayon d'action des villageois (régionalisation). Le tramway vicinal est donc devenu obsolète et a été remplacé par une ligne de bus. Seule la section entre le centre du village et l'entrée des grottes de Han a été conservée pour un usage uniquement touristique. Suite au démantèlement des infrastructures vicinales, la route de Rochefort subie une série de transformations au début des années 1980 pour devenir finalement un tronçon de la nationale 86 reliant Marche-en-Famenne à Wellin. Les champs et la grande exploitation agricole qui occupaient les terrains jouxtant la nouvelle église et la nationale vont alors disparaître pour aménager un grand parking, encore présent aujourd'hui.

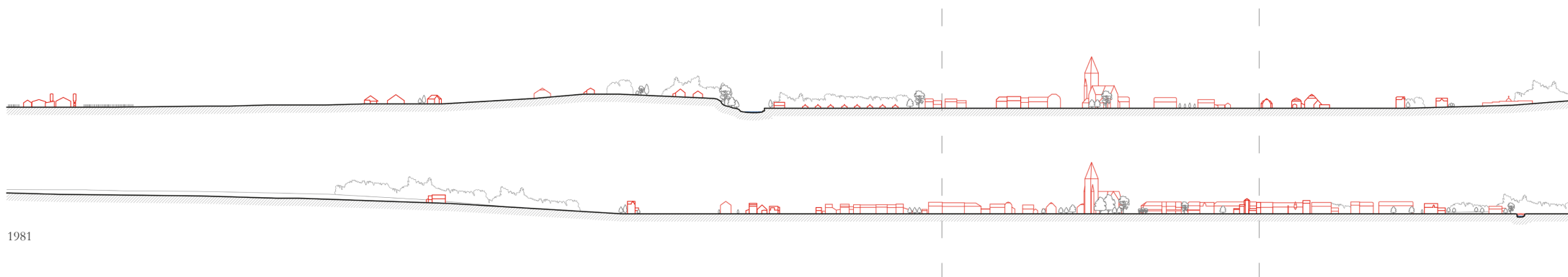
Ensuite, le nombre de petites exploitations agricoles au sein de l'entité villageoise va fortement décroître. Les nouvelles techniques d'exploitations des terres requérant de plus en plus l'utilisation de machines volumineuses et de moins en moins de main-d'oeuvre, la fermette familiale n'est dès lors plus viable. De nouvelles exploitations agricoles vont alors apparaître aux limites du villages, celles-ci ayant besoin de plus d'espace pour se développer. Le peuplement de certains quartiers va alors s'intensifier sur les espaces agricoles vacants à proximité direct du noyau historique. Par exemple, sur les terrains de l'exploitation agricole détruite au profit du nouveau parking de l'église, va se développer tout un ensemble de nouvelles habitations.

En 1970, le caractère touristique du village va être renforcé par l'ouverture d'une réserve d'animaux sauvages rattachée au domaine des grottes de Han. Le centre du village, point de départ vers les grottes et le parc, va être le coeur névralgique de l'activité touristique locale. De nombreux services et équipement à destination d'une clientèle touristique vont alors fleurir au coeur même de l'entité villageoise.

Légende

■ Nouvelles constructions

→ Fig 24-25 - Carte et coupes historiques de 1981



5.2.4 VILLAGE TOURISTIQUE ET RÉSIDENTIEL

A partir des années 1990, le village va connaître une forte croissance de sa fonction résidentielle. L'édification d'habitations va s'intensifier le long de la route de Rochefort et se poursuivre au delà du noyau historique, sur des plateaux agricoles en hauteur par rapport au creux de la vallée de la Lesse, et à l'abris des débordements de plus en plus fréquent du cours d'eau. Cette expansion de l'habitat va marquer la naissance de deux nouveaux quartiers résidentiels monofonctionnels. Le premier se situe au nord de l'entité villageoise et apparaît sous la forme d'un ensemble de maison quatre façade implantée en recul par rapport à la rue et suivant un parcellaire strict. Et le deuxième, prend place au sud-ouest du village, derrière l'ancien moulin aujourd'hui détruit, le long des routes de Rochefort et de Belvaux. Celui-ci est caractérisé par sa proximité direct à la nationale et par sa forme en ruban. Cette récente urbanisation a incité de nombreuses personnes à s'installer dans l'entité villageoise, sans posséder d'attaches préalables avec le lieu, portant son nombre d'habitants à 1038 en 2025.

Suite à l'attractivité touristique croissante que suscite le village au travers du domaine des grottes de Han, de nouvelles infrastructure importantes vont apparaître au sein de celui-ci. Outre le développement de secondes résidences et de gîtes de plus en plus important, de nouveaux complexes hôteliers vont être bâtis dans le coeur historique du village. Autre conséquence du développement du tourisme, un vaste parking communal est érigé au nord du centre historique afin d'accueillir les visiteurs de plus en plus nombreux. Enfin, le nouvel étalement des habitations sur les terrains agricoles et la disparition des dernières fermettes dans le coeur du village ont contraint les nouvelles exploitations agricoles à s'installer de plus en plus loin de l'entité villageoise.

Ces évolutions successives ont profondément transformé la morphologie et les fonctions du village. Autrefois modeste village agricole, celui-ci oscille aujourd'hui entre lieu de résidence, destination touristique et espace à haute valeur paysagère. Identifié comme centralité villageoise, Han-sur-Lesse est appelé à évoluer de nouveau. Ce statut demande cependant à être interrogé à la lumière des spécificités de l'entité villageoise.

Légende

■ Nouvelles constructions

→ Fig 26- 27 - Carte et coupes historiques de 2024

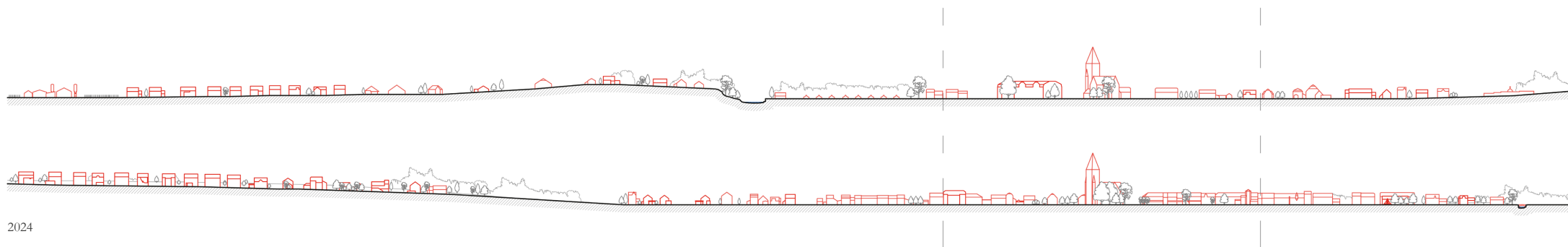
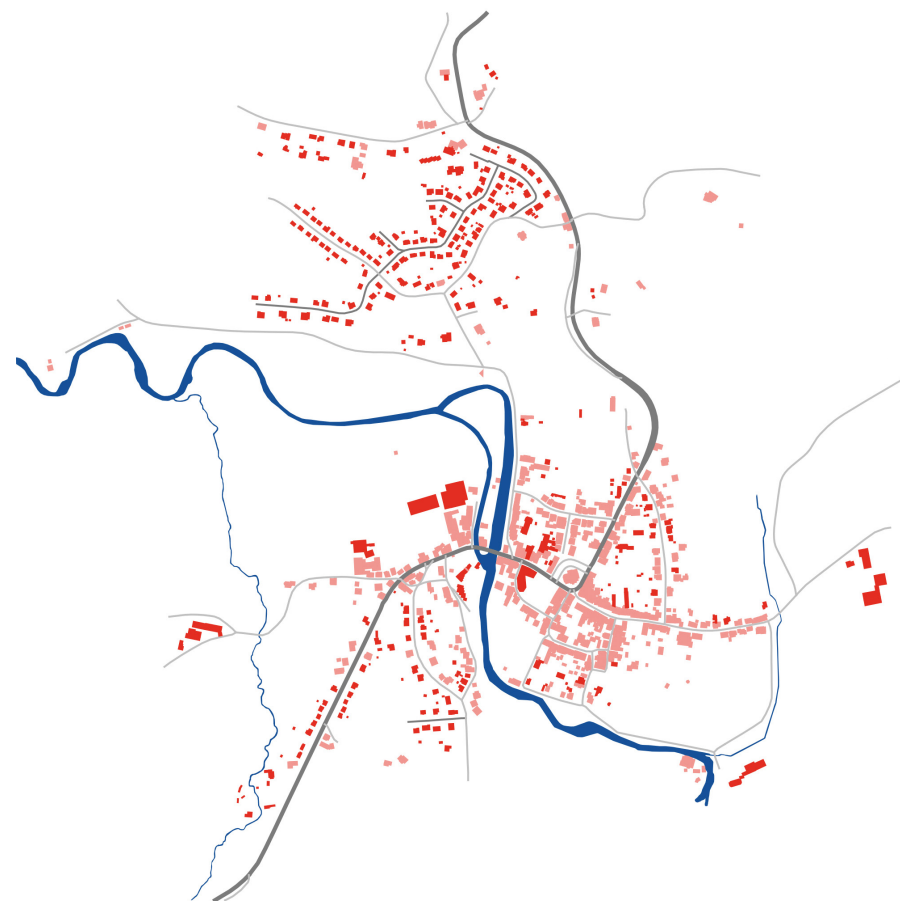




Fig 28- rue du Gîte d'Etape



Fig.31- Parkings rue de la Lèsse



Fig 29- rue des Grottes



Fig 30- rue des Grottes



Fig 32 rue Dry Herleux



Fig 33- Parkings Place Théo Lannoy

5.3 ENTRE STATUT ET RÉALITÉ LOCALE

Lors de l'identification du village de Han-sur-Lesse comme centralité villageoise dans le cadre du schéma de développement du territoire, une première approximation du périmètre de la centralité a été donnée. Sont donc considérés comme espaces étant dans ce périmètre, l'ensemble du noyau historique et des ensembles bâtis attenants, une faible portion du nouveau quartier résidentiel au sud-ouest de l'entité villageoise et plusieurs parcelles agricoles situées le long de la rive gauche de la Lesse. Au regard des critères d'identification proposés par le schéma de développement du territoire, ce choix s'explique par la concentration de services et d'équipements dans le coeur du village, sa proximité directe avec l'axe structurant qu'est la N86 ainsi que la ligne de bus qui la traverse et par la morphologie déjà compact du bâti dans le centre historique. Les nouveaux quartiers résidentiels n'ont pas été repris en raison de leur monofonctionnalité et de leur faible compacité induite par l'implantation en centre de parcelle des habitations 4 façades.

5.3.1 SAISONNALITÉ DU COEUR VILLAGEOIS

Avec son vaste réseau de galeries souterraines et son parc d'animaux sauvages exploités par le domaine des grottes de Han, le village de Han-sur-Lesse accueille des centaines de milliers de visiteurs par année⁸. Cet afflux massifs de touristes est responsable d'une augmentation de la population durant la période estivale. En plus du millier d'habitants permanents, il faut alors compter près de 2000 à 4000 personnes supplémentaires durant cette période. Le village vit donc au rythme du calendrier d'ouverture mais aussi de l'affluence du domaine touristique bien plus importante de la mi-avril à la fin août. Le centre du village, où se trouve la billetterie historique du domaine, est probablement le lieu le plus sujet à cette saisonnalité. En effet, de nombreux services allant de l'hôtellerie à la restauration en passant par les boutiques de souvenirs, se sont installés dans le coeur du village. Ces services, à destination du public touristique, entretiennent des horaires d'ouverture influencés par les périodes d'affluence que connaît le domaine des grottes de Han. Il en va de même pour les vastes espaces de parkings qui occupent le coeur du village. Ceux-ci, désertés une bonne partie de l'année, deviennent en période estivale des espaces de transit massifs absorbant l'essentiel de la mobilité motorisée. Ensuite, de plus en plus d'habitations proches du centre de l'entité villageoise sont converties en gîtes ou alors en seconde résidence. Leur occupation devient alors variable suivant les saisons.

Légende

	Axe structurant		Services à destination des villageois
	Périmètre de centralité		Noyau historique
	Parkings touristiques		Entrée de grotte
	Bâtiments à vocation touristique		
	Espaces à vocation touristique		

→ Fig 34- Répartition de l'offre touristique

⁸ Le Domaine des Grottes de Han a accueilli plus de 300 000 visiteurs au cours de l'année 2023 contre 20 000 au début du XXe siècle (Domaines des Grottes de Han, 2024).

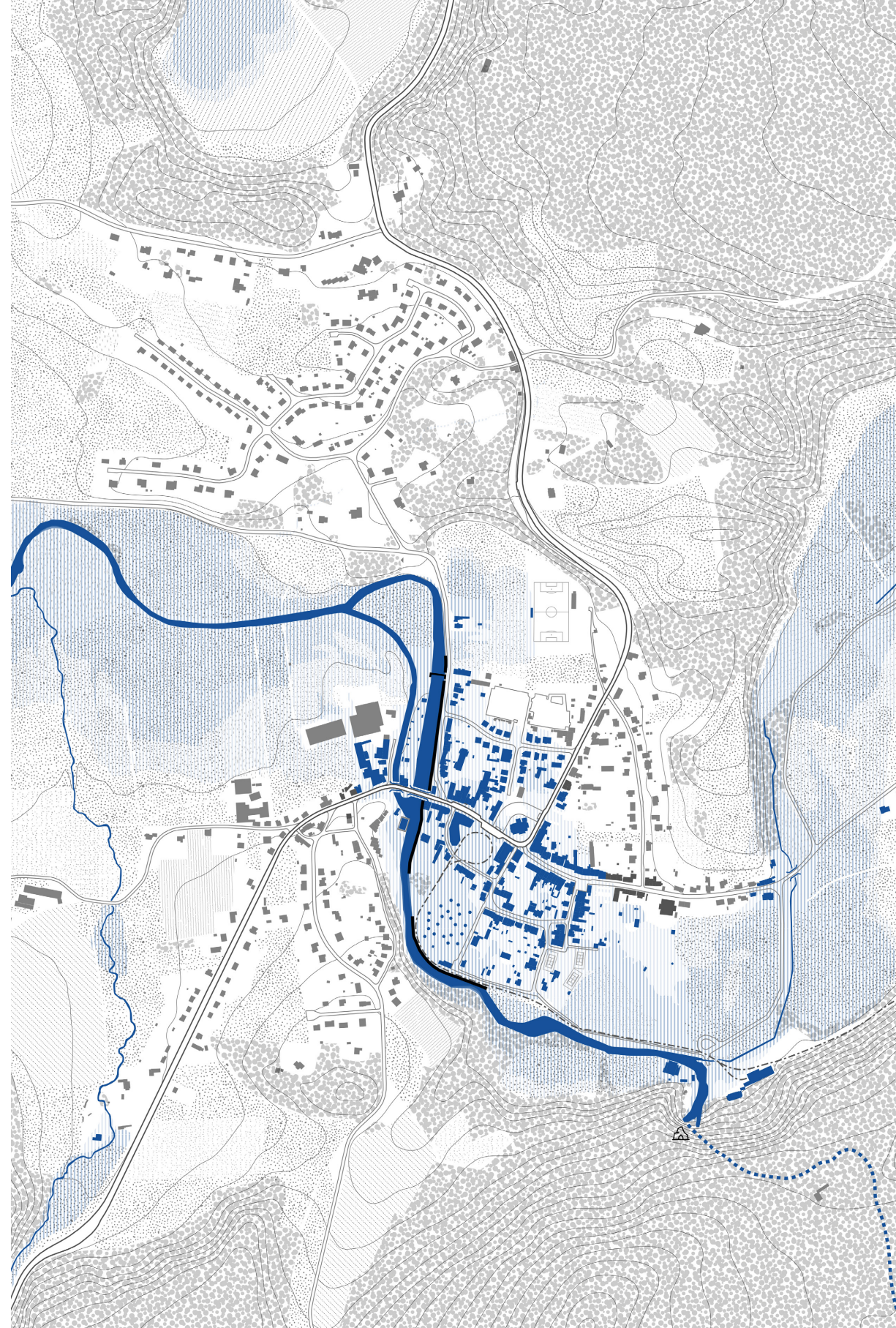
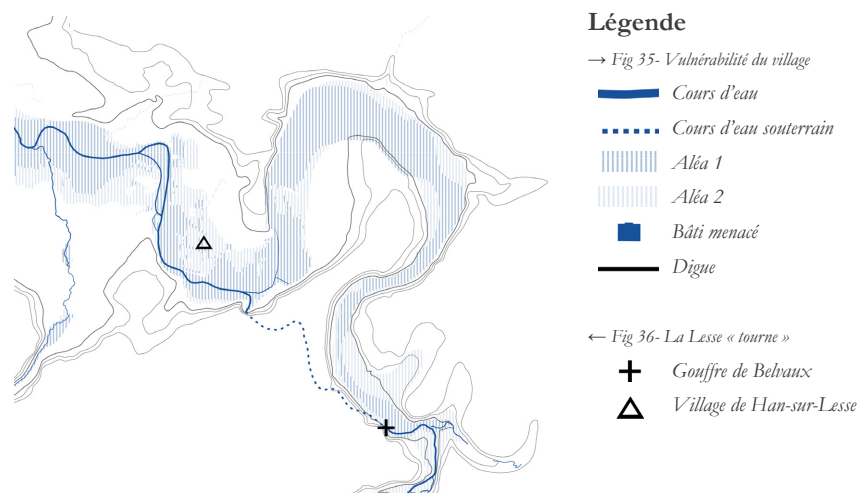


Le centre du village est donc sujet à une temporalité spécifique, marquée par les saisons touristiques et l'affluence des visiteurs. Il passe de centre névralgique de l'activité touristique en période estivale à un espace nettement plus calme le reste de l'année, où l'offre en services, les flux et l'occupation des lieux diminuent considérablement.

5.3.2 VULNÉRABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'implantation du village dans le creux d'un méandre de la Lesse rend celui-ci directement exposé aux aléas hydrologiques liés au comportement spécifique de la rivière. En cas de fortes précipitations ou de fonte rapide des neiges, l'entrée sud de la grotte de Han par laquelle la Lesse s'enfonce dans le massif calcaire atteint sa capacité maximale. En effet, cette entrée, appelée le « Gouffre de Belvaux », agit comme un entonnoir. Au-delà d'un débit de $25\text{m}^3/\text{sec}$, le gouffre n'est plus capable d'absorber le surplus d'eau (Eco Karst, 2010). Ce phénomène oblige alors la rivière à retrouver temporairement son ancien cours de surface qui contourne le massif de Boine, inondant ainsi une partie de l'entité villageoise. Lorsque ce phénomène bien connu se produit, les habitants disent que la Lesse « tourne ».

Cet événement n'est pas rare et se produit plusieurs fois par année. Pour protéger le village de ces fréquentes inondations, deux importantes digues ont été aménagées sur la rive droite du cours d'eau réduisant ainsi l'impact direct de ce phénomène. Un barrage a aussi été édifié à la sortie du village ainsi qu'un bief de déviation de la rivière dans le but de contrôler le niveau de l'eau en fonction des événements. Malgré la présence de ces dispositifs, le cœur de l'entité villageoise reste sujet à de fréquentes inondations qui menacent la quasi-totalité des édifices composant le noyau historique, comme cela a été en 1995, 2000 et plus récemment en juillet 2021.



5.3.3 SYNTHÈSE

À travers l'étude des dynamiques actuelles du village de Han-sur-Lesse, une opposition se dessine entre la désignation du village comme centralité villageoise et ses conditions concrètes de fonctionnement au sein d'une entité rurale. Si le statut de centralité villageoise repose sur une série de critères chiffrés, une approche plus nuancée basée sur une analyse contextuelle semble mettre en lumière un certain décalage entre ces projections analytiques et la réalité vécue.

Le coeur de l'entité villageoise étant le support de ce nouveau statut, le premier facteur à nuancer est la monofonctionnalité du centre. La majorité des services qui s'y sont installés (commerces, horeca, hébergements) sont majoritairement orientés vers un public de passage, rythmant ainsi leur activité sur la saison touristique. Si cette orientation a l'avantage de générer des emplois et une animation temporaire, celle-ci fragilise l'usage quotidien du village par ses habitants permanents. Le coeur du village est alors un espace partiellement déconnecté des besoins locaux. Et pourtant, le système d'identification GIS, utilisé par le schéma de développement du territoire, considère les services orientés vers un public touristique et ceux orientés pour les usages locaux de la même manière, influençant donc l'identification d'une centralité. Il en va de même pour les logements. Bien que la concentration en logements soit un critère d'identification, le système ne prend en compte la nature de ces hébergements et leur facteur d'occupation, considérant donc les gîtes et les secondes résidences au même titre que les habitations permanentes. Dans ce contexte, la stratégie du schéma de développement du territoire en termes de concentration de logements dans les centralités pourrait s'avérer être néfaste pour le développement local de l'entité villageoise. En effet, si le centre du village reste un espace qui ne répond pas aux besoins des habitants locaux, l'augmentation de la densité résidentielle pourrait accentuer un déséquilibre pourtant déjà bien présent. Le village serait alors moins en mesure de remplir un véritable rôle d'accroche au territoire rural et pourrait glisser encore plus vers un statut de village résidentiel, largement dépendant des centres urbains voisins, ceux-ci étant plus à même à répondre de leurs besoins.

Ensuite, l'identification du centre du village de Han-sur-Lesse omet un élément pourtant important : le risque d'inondation. Cette vulnérabilité limite les possibilités d'aménagement et réduit mécaniquement le nombre de parcelles disponibles pour de futurs logements. En effet, le centre du village de Han-sur-Lesse est d'ores et déjà densément bâti. L'application stricte des objectifs du schéma de développement du territoire en matière de concentration de logements (75%), pourrait induire une augmentation considérable de la pression foncière exercée sur le peu de parcelles encore disponibles dans le noyau historique. Dans un tel contexte, les choix d'aménagement seraient dictés par une logique de rentabilité du sol au détriment de toute considération autour de l'identité rurale du village, de son patrimoine et de son paysage. Ce scénario pourrait conduire à des projets de densification inadaptés et susceptibles de fragiliser l'identité du village, la cohérence morphologique du tissu ancien et d'altérer la qualité du cadre de vie fondant pourtant l'attrait et la singularité de l'entité villageoise.

Dès lors, ces constats, basés sur une approche contextualisée de l'entité villageoise de Han-sur-Lesse, interrogent la pertinence du modèle de centralité villageoise proposé par le schéma de développement du territoire. Qu'entend-on réellement par centralité villageoise et quel rôle est-elle censée jouer au sein d'un maillage territorial plus large ? Cette centralité peut-elle être réduite à des indicateurs quantitatifs, ou doit-elle supposer un véritable ancrage dans les dynamiques sociales et économiques de ces habitants permanents ? Comment la centralité villageoise peut-elle être un support pour le développement des territoires ruraux ?

Ensuite, l'application concrète du modèle de centralité villageoise pose question également. Comment la logique de concentration en logements peut-elle se faire sans nuire à l'identité du village, à son caractère rural, au cadre de vie qu'il propose et à son paysage ? Est-ce que les centralités villageoises doivent encore répondre aux mêmes objectifs que les centralités urbaines et urbaines de pôle ou doivent-elles bénéficier d'une attention toute spécifique qui donnerait aux communes plus de latitude pour décliner les objectifs régionaux en fonction de la diversité et de la complexité de leur territoire ?

6 UN RÉSEAU VILLAGEOIS COMME CENTRALITÉ

6.1 VERS UNE RELECTURE DE LA CENTRALITÉ VILLAGEOISE

Les constats posés tant à l'échelle communale, au travers de la commune de Rochefort, qu'à l'échelle villageoise, au travers du village de Han-sur-Lesse, mettent en évidence les limites du modèle de centralités villageoise tel que défini par le schéma de développement du territoire. Ce dernier repose sur une série de critères chiffrés qui, s'ils permettent effectivement une lecture uniforme du territoire wallon, peinent à rendre compte de la diversité des réalités rurales.

La lecture du territoire par le prisme de centralités fixes, définies à partir d'indicateurs standardisés, ne suffit pas pour appréhender la complexité des milieux ruraux. Il apparaît donc nécessaire de penser la centralité villageoise suivant une approche différentes que celle adoptée pour le développement des centralités urbaines de pôle et urbaines.

Cette nouvelle approche se doit d'être plus contextualisée et plus nuancée afin de soutenir un développement plus large qui rend compte des enjeux qui émanent aujourd'hui des territoires ruraux. La déconnection fonctionnelle des espaces excentrés, les contraintes paysagères, la résidentialisation des entités rurales, la dépendance à l'automobile dans ces territoires, la désertification des coeurs de village, les nouveaux enjeux environnementaux, la disparition du patrimoine témoin d'une identité rurale et la dépendances aux centres urbains, ne sont pas seulement des symptômes d'une forme de fragilité territoriale mais sont autant d'enjeux qui peuvent se transformer en opportunités pour imaginer une nouvelle forme de centralité villageoise. En les considérant non pas comme des obstacles, mais comme des leviers, il est dès lors possible de concevoir une centralité plus souple, construite à partir des pratiques locales, et attentive aux dynamiques réelles des territoires ruraux.

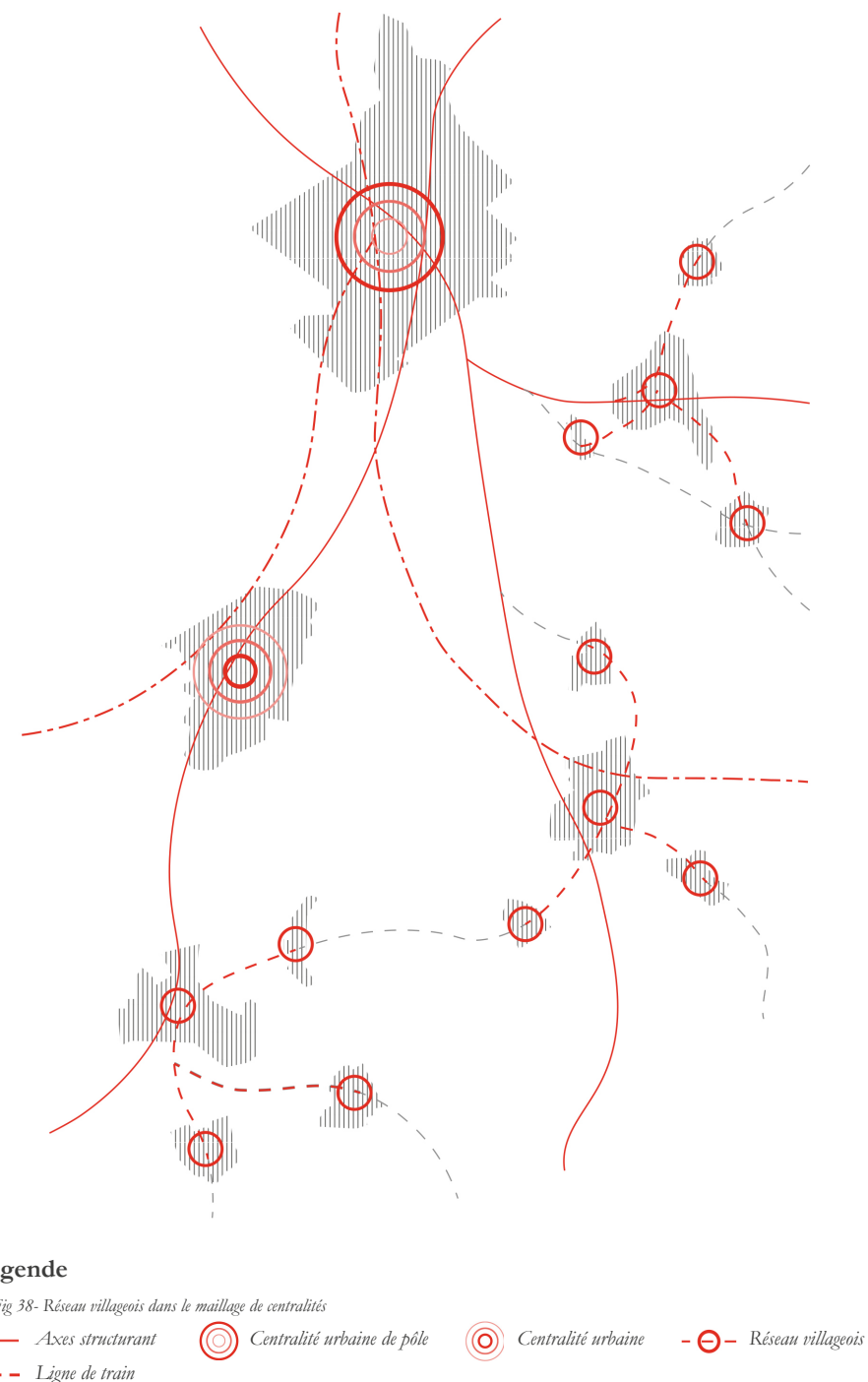
6.2 UNE CENTRALITÉ EN RÉSEAU

6.2.1 SYNOPSIS

L'application d'un modèle de centralité unique aux milieux ruraux a montré ces limites. Il apparaît donc nécessaire de repenser la centralité villageoise non plus comme un point fixe, isolé dans un vaste maillage territoriale, mais comme une centralité en réseau capable d'émerger de la complémentarité entre plusieurs entités rurales qui partagent des caractéristiques communes en termes d'identité, de paysage et de morphologie. Une telle approche implique un changement de perspective vis-à-vis des objectifs du schéma de développement du territoire. En effet, il ne serait plus question d'agir sur le renforcement d'un seul village, identifié comme centralité, mais bien de revaloriser les liens entre villages, de reconnaître les rôles partagés, et de penser la centralité villageoise comme un système d'interactions et de renforcement locales.

Ce changement de paradigme ne suppose pas une rupture avec la stratégie en maillage proposée par le schéma de développement du territoire. La centralité villageoise resterait un maillon de l'organisation territoriale, notamment par son ancrage aux axes structurants définis à l'échelle régionale. Néanmoins, elle ne serait plus pensée comme une entité unique et compacte, mais comme une centralité répartie sur un réseau de plusieurs entités rurales complémentaires qui interagiraient ensembles, chacune assumant une part des fonctions attendues.

Cette approche renouvelée du concept de centralité villageoise, fondée sur la mise en réseau d'entités rurales, se matérialise dans le cas de la centralité de Han-sur-Lesse autour du paysage de la vallée de la Lesse. De par leur proximité géographique et la présence de continuités fonctionnelles et paysagères communes, les entités villageoise de Han-sur-Lesse, Eprave, Lessive et Belvaux pourraient incarner cette nouvelle forme de centralité villageoise en réseau et les objectifs qu'elle poursuit.



6.2.2 CONSOLIDATION RAISONNÉE DES COEURS

Dans le cadre d'une approche en réseau, la consolidation des centralité villageoise ne passe plus par une concentration en logements, en services et en équipements dans une seule et même entité, mais par une répartition stratégique des objectifs de développement sur l'ensemble des villages qui composent ce réseau. Cette redistribution répond à un double enjeu : renforcer les espaces excentrés en luttant contre la désertification de leur noyau villageois et réduire la pression exercée sur l'entité de Han-sur-Lesse par le rôle central que lui attribue le schéma de développement du territoire et ce, en valorisant une répartition fonctionnelle plus adaptée aux réalités du territoire.

La centralité villageoise en réseau offre donc la possibilité de consolider les offres en logements et en services dans les coeur de villages considérés comme excentrés comme le sont les entités de Belvaux, Lessive et Eprave, en tenant compte des besoins locaux, de la capacité d'accueil réelle de chaque entité, de leur morphologie, de leur identité et des services de proximités déjà existants. Cette logique de complémentarité encourage un maillage solidaire, plus résilient et capable d'assurer une qualité d'habitat et de vie ainsi qu'une nouvelle dynamique dans les coeurs de villages, sans sacrifier la cohérence des entités rurales concernés.

6.2.3 POUR UNE MOBILITÉ DE PROXIMITÉ

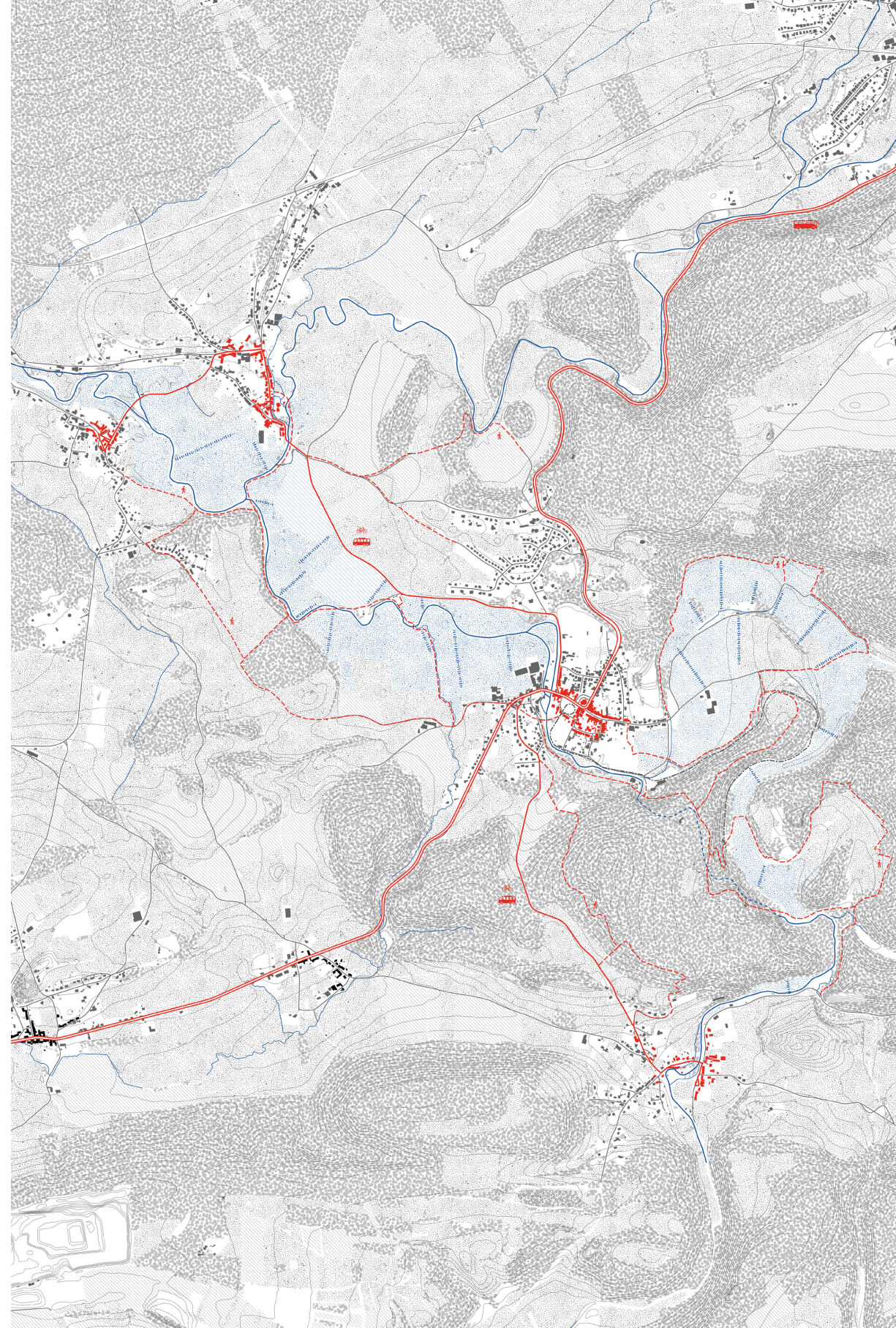
La mise en place d'une centralité en réseau implique de repenser la mobilité entre les villages non pas au travers de grands axes structurants, mais selon une logique plus souple, locale et adaptée à la plus faible densité des territoires ruraux. Cette nouvelle forme de mobilité pourrait prendre la forme d'une ligne de proxibus dédiée à l'échelle inter-villageoise, reliant les quatre villages du réseau. Cette navette locale assurerait non seulement les échanges internes locaux en biens et en personnes, mais permettrait également de reconnecter l'ensemble des entités villageoises excentrées à l'axe structurant du territoire régional, tout en garantissant une déserte fine du territoire rural. Ce dispositif léger, à faible impact et à fréquence adaptée, contribuerait à renforcer les liens entre les habitants et à soutenir la répartition des fonctions dans les coeurs de villages.

En parallèle, la proximité physique des entités qui composent la centralité en réseau (situées à moins de dix minutes à vélo l'une par rapport à l'autre), offre une opportunité tangible de favoriser les mobilités actives et de garantir une accessibilité locale où les distances sont revalorisées à l'échelle humaine.

Légende

	Axe structurant		Cours d'eau
	Axes de mobilité inter-villageoise		Noues bocagères
	Chemins de randonnée		Parc agricole paysagé
	Coeur villageois renforcés		

→ Fig 39- Vallée de la Lesse



6.2.4 UN PAYSAGE COMME SUPPORT STRUCTURANT

Dans cette proposition de centralité en réseau distribué à l'échelle de la vallée de la Lesse, le paysage est considéré comme un levier actif de structuration territoriale. à la fois cadre de vie, support de mobilité, espace productif, régulateur écologique et marqueur identitaire, le paysage devient un élément central de l'organisation du réseau villageois.

La première valorisation de cette dimension passe par une meilleur gestion des terres agricoles aujourd'hui majoritairement constituées de pâturages pour les bovins. Face aux risques fréquents de crues dans la vallée, ces sols compactés jouent un rôle limité dans la rétention et l'infiltration des eaux. Une meilleur gestion des terres agricoles est donc un enjeu essentiel pour soutenir l'habitabilité de ce territoire. La réaffectation partielle des terres en fond de vallée vers des pratiques agricoles plus perméables (culture à racines profondes, maintien des couverts végétaux, réduction du tassement des sols) est une solution que permettrait d'améliorer significativement la capacité d'infiltration et de ralentissement des eaux. Cette stratégie est accompagnée par l'aménagement de dispositif paysagers de rétention tels que des noues bocagères dans les parcelles agricoles sujettes aux inondations. Ces éléments joueraient un rôle à la fois fonctionnel, écologique et paysagé, en contribuant à la productivité du territoire, à la rétention des eaux, à la biodiversité et à la lisibilité de la structure territoriale.

Ensuite, le paysage devient aussi un support actif de la mobilité inter-villageoise. Les espaces ouverts, les chemins, les lisières agricoles ou encore les rives de la Lesse peuvent accueillir une trame de mobilité douce qui relie les quatre entités villageoises qui composent le réseau. Ces traversées dans le paysage favorisent la redécouverte du patrimoine paysager exceptionnel de la commune, et permettent de renforcer la relation entre les villages, leurs habitants, et le paysage dans lequel ils s'inscrivent. Dans cette logique, le paysage agit comme un vecteur d'accessibilité, de mémoire mais aussi d'attractivité. En effet, ces cheminements seraient aussi porteur d'un tourisme responsable qui permettrait de redistribuer les flux et les bénéfices de cette activité sur l'ensemble des entités villageoises.

6.2.5 RÉCAPITULATIF DES AMBITIONS

La proposition de centralité fondée sur un réseau villageois, comme alternative à la centralité villageoise définie par le schéma du développement du territoire se base donc sur le renforcement des relations et des interactions entre plusieurs entités villageoise qui partagent des caractéristiques rurales communes.

Par le renforcement des coeurs villageois excentrés, la répartition des fonctions, la mise en place d'une mobilité inter-villageoise et l'intégration du paysage comme élément structurant, cette approche se veut être une réponse adaptée à la diversité des territoires ruraux et ce, en apportant des solutions concrètes aux enjeux auxquels ceux-ci sont aujourd'hui confrontés.



↑ Fig 40- Collage réseau villageois

7 HAN-SUR-LESSE, CONSOLIDATION D’UN COEUR

7.1 TRADUCTION SPATIALE DE LA CENTRALITÉ EN RÉSEAU

Le concept de centralité villageoise élargie à un réseau d’entités connectées visent donc un renforcement raisonné des coeurs de village et ce, en fonction de leurs potentialités et de leurs propres caractéristiques. L’analyse précédente concernant l’application du schéma de développement du territoire à l’entité de Han-sur-Lesse, à mis en évidence les difficultés qui émanent de la déclinaison concrète, à l’échelle villageoise d’une telle stratégie.

Face aux tensions liées à la monofonctionnalité du coeur du village, le risque d’inondation, le manque d’infrastructures, la dépendance à l’automobile ou encore le risque de pression foncière, il devient essentiel d’expérimenter la centralité villageoise en réseau au travers d’interventions localisées. La mise en oeuvre concrète de ce modèle alternatif de centralité, adaptée aux réalités territoriales, constitue dès lors une étape indispensable afin d’en éprouver la pertinence, en conciliant les objectifs d’aménagement avec les dynamiques locales.

C’est dans cette optique que le village de Han-sur-Lesse s’inscrit comme un terrain d’expérimentation. A travers une série d’interventions localisées, il sera question de renforcer l’habitabilité de l’entité villageoise, d’y restaurer un équilibre fonctionnel et de revaloriser l’environnement paysager. Le renforcement du coeur de l’entité de Han-sur-Lesse se structure donc autour de quatre ambitions : la requalification des moyens de mobilité, l’intégration du paysage dans la structure villageoise, l’amélioration de l’habitabilité du centre, et le développement de fonctions qui répondent aux besoins de l’ensemble des villageois.

7.2.1 DE NOUVELLES HABITUDES DE MOBILITÉ

Les habitants du village ainsi que les visiteurs qui y débarquent, sont aujourd'hui sans autres solutions autres que l'automobile pour se déplacer vers et depuis l'entité villageoise. Il est donc question d'élargir l'offre de mobilité depuis le village mais aussi au sein même de celui-ci, et donc de générer de nouvelles habitudes en termes de déplacements. Le modèle de centralité en réseau prévoit donc l'ouverture d'une ligne de proxibus ainsi qu'un renforcement de l'offre de transport via l'axe structurant qui traverse le village de Han-sur-Lesse. Ensuite, le centre du village est investi par de nombreux espaces de stationnement de grandes ampleurs à destination du public touristique qui polluent l'espace public du village.

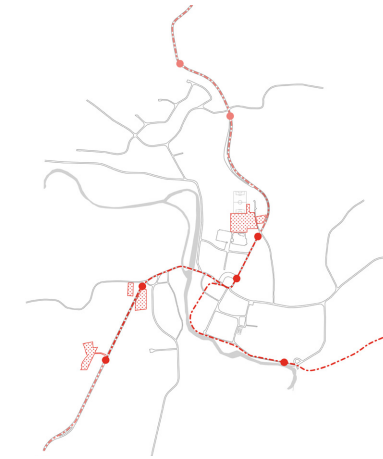
La première ambition sera donc de développer le tram touristique qui dessert aujourd'hui le parc animalier, pour l'amener à être un nouvel outil de déplacement au sein de l'entité villageoise dans un premier temps et ensuite comme support de mobilité de l'axe structurant reliant les différentes centralités. Ensuite, certains aménagements au sein de l'espace-rue auront pour vocation d'inciter les déplacements de proximité intra-villageoise

7.2.2 HABITABILITÉ DU COEUR VILLAGEOIS

Aujourd'hui peu adapté aux besoins des habitants permanents de l'entité villageoise, le centre du village nécessite une attention toute particulière. Comme levier principal du renforcement de l'habitabilité du coeur du village, la diversification des fonctions en termes de services et d'équipements présente une première approche de la question. Elle se matérialise concrètement par l'activation de la place centrale du village comme véritable lieu de vie et de partage, et non plus seulement un lieu de passage et de stationnement. Ensuite, les espaces de communs, limite en l'espace public et privé, deviendront des éléments centraux de l'entité villageoise. Par l'extension de ces communs, l'espace-rue sera redéfini afin de soutenir de nouvelles pratiques et de nouvelles dynamiques sociales.

7.2.3 ACCROCHES AU PAYSAGE

Le village de Han-sur-Lesse possède, au travers de la Lesse et des perspectives ouvertes sur le paysage de la vallée, un potentiel unique de renforcement de l'identité du lieu et d'amélioration de la qualité de vie des habitants. Le paysage peut donc devenir un support actif d'aménagement, en valorisant les continuités visuelles, le rapport à la rivière, les lisières qui sépare le village de son environnement et l'intégration du paysage au sein même du tissu villageois.



→ Fig 41- Schéma nouvelle mobilité / communs au coeur des village / Accroches au paysage

↓ Fig 42 - Master Plan Han-sur-Lesse



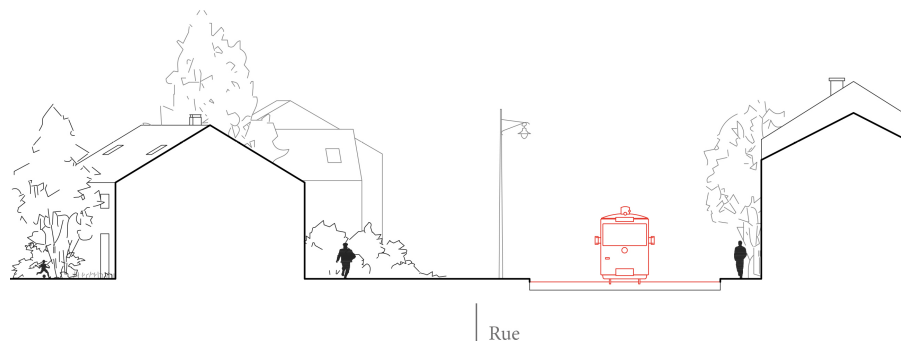
7.1 RECOMPOSITION D'UN COEUR VILLAGEOIS

7.1.1 LE TRAM COMME SUPPORT D'UNE NOUVELLE MOBILITÉ

L'envahissement des espaces de stationnement au sein du coeur du village de Han-sur-Lesse est un réel frein au développement d'un centre de village vivant et adapté aux besoins des habitants. Ces espaces, inutilisés hors-périodes touristiques, ne présente que peu de qualité, fragilise l'identité du village, nuisent à la qualité paysagère l'entité, participent au vide fonctionnel du centre et réduisent l'habitabilité de ce dernier.

Cependant, de nouvelles formes de stationnement informelles apparaissent ces dernières années aux abords de l'entité villageoise. Certains particuliers mettent ponctuellement à disposition leurs terrains agricoles pour du stationnement temporaire lors des fortes périodes d'affluence touristique. Ce système, encore assez marginal, ouvre cependant une perspective intéressante. En généralisant ce système à travers une gestion coordonnées de ces parcelles agricoles et de l'impact de ce type d'utilisation, il serait possible de délocaliser progressivement les parking hors du coeur villageois, libérant ainsi de l'espace pour d'autres usages plus qualitatifs. Ce déplacement de stationnement suppose toutefois de résoudre une question cruciale : celle de l'accessibilité entre aux abords de l'entité villageoise et le centre de celui-ci. Le tram touristique du domaine des grottes de Han, aujourd'hui limité à un circuit entre l'entrée du domaine et le centre du village, pourrait être étendu jusqu'à ces différents parkings. Dès lors ce tramway pourrait reprendre son ancien tracé vicinal et devenir un véritable vecteur de mobilité alternatif confortable, identifiable et régulier pour les visiteurs.

De plus, cette nouvelle ligne de tram pourrait bénéficier aux habitants en leur offrant une alternative à l'automobile pour de courts trajets vers le centre du villages qui se verrait ainsi renforcé. A plus long termes, cette ligne pourrait reprendre l'intégralité de son ancien tracé, relier les centralités urbaines de Rochefort et Wellin et devenir le nouveau support de mobilité de l'axe structurant. Ce tram pourrait ainsi garantir une utilisation quotidienne des habitants ajoutés au 300 000 visiteurs qui l'utilisent chaque année.



↑ Fig 43- Coupe route de Rochefort

7.1.2 LES COMMUNS COMME STRUCTURE DU PROJET VILLAGEOIS

Le renforcement du coeur villageois se matérialise autour d'un élément central et sous valorisé : la place du village. Aujourd'hui espace de stationnement, la consolidation du centre du village comme objectif de la centralité en réseau, offre d'autres perspectives pour cet espace. En effet, c'est autour de cette place que cet objectif va se matérialisé avec pour ambition, d'en faire un véritable espace rural fédérateur. Plusieurs interventions ciblées sont envisagées pour renforcer cette dynamique.

Dans un premier temps, la cour de l'école existante sera fusionnée avec l'espace de jeu du centre d'accueil kaléo afin de répondre au nouveaux besoins d'espace généré par l'augmentation du nombre d'élèves. Cette mise en commun des espaces est rendue possible par le planning différé des deux groupes, l'un présent en journée durant les heures de cours et l'autre plus en soirée. L'entrée de l'école, aujourd'hui tournée vers la nationale, sera réorientée vers la place, créant ainsi un parvis sécurisé et vivant, participant ainsi à la dynamique de la place. Cette transformation nécessite cependant la réaffectation de l'actuel bâtiment abritant l'office du tourisme, celui-ci étant situé entre l'école et la place. L'office du tourisme sera alors déplacé dans un autre bâtiment à haute valeur patrimoniale situé au nord de la place. La réaffectation de ce bâtiment aujourd'hui inoccupé permet de préserver cet édifice emblématique tout en renforçant les polarités présentes sur la place.

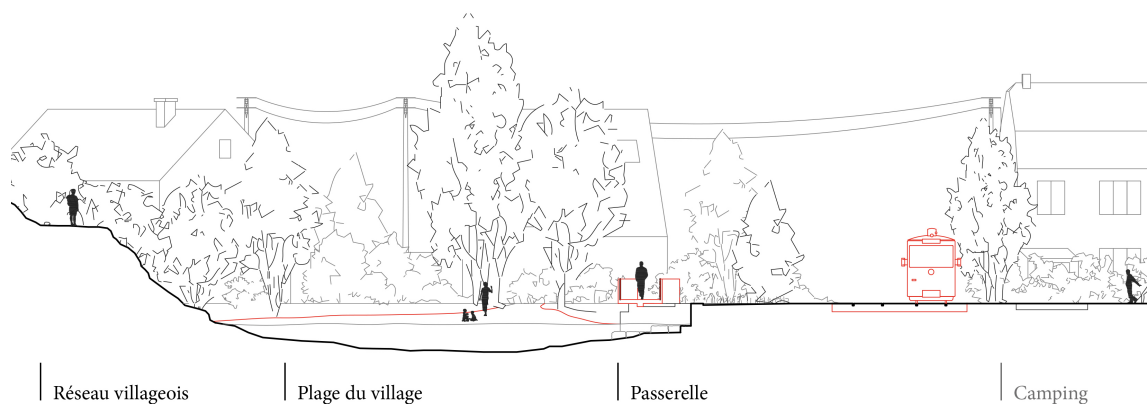
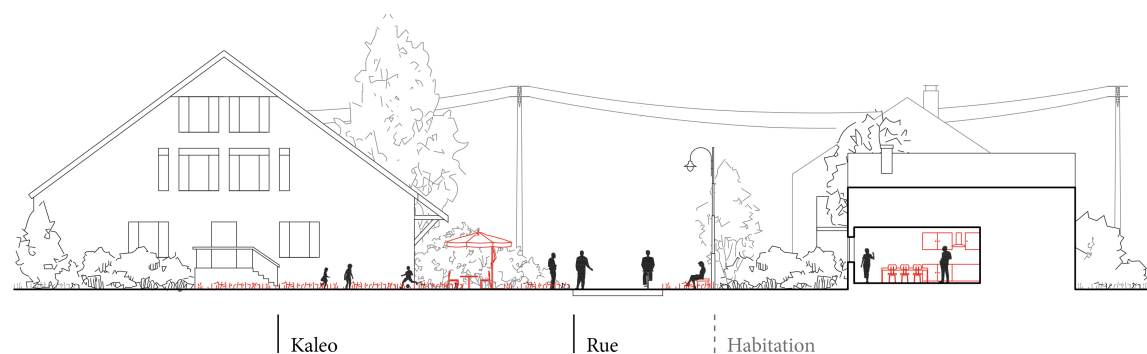
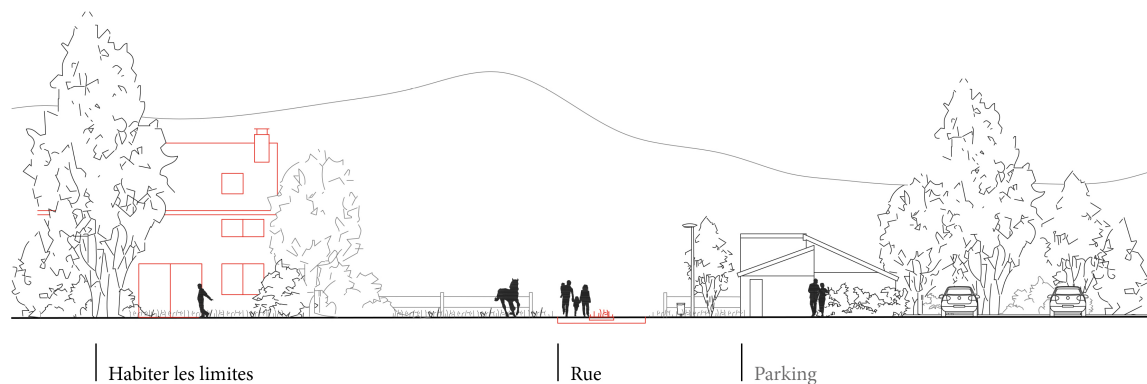
L'actuel parking jouxtant la place, voué à disparaître, cédera sa place à une nouvelle construction. Cet édifice accueillera de nouveaux logements ainsi que le bistrot du village, aujourd'hui fermé en raison de son isolement. Ces logements sont penser avec l'idée d'expérimenter de nouvelles formes d'habitats au sein de l'entité villageoise, plus adaptés aux modes de vie contemporains, favorisant la mixité d'usage et permettant de répondre aux besoins d'une partie plus large de la population. Ces logements matérialisent une volonté plus large d'habiter la place, d'y résider, et de participer à une dynamique collective.

Enfin, l'ancien bâtiment d'accueil du domaine des grottes de Han, désormais vidés de sa fonction depuis la déménagement de la billetterie aux abords du village, sera reconverti en logements adaptés aux personnes âgées du village et en tiers-lieu de ruralité, accueillant des services de proximité et des espaces de travail. Cette démarche poursuit un double objectif : offrir un habitat plus adéquat à une population vieillissante mais aussi libérer les grandes habitations qu'elles occupent actuellement dans le noyau historique village, rendant ainsi ces logements accessibles à de nouvelles familles.

L'ensemble de ces interventions sera articulé par des extensions de commons. Ces commons, e, participant à la définition des espaces publics, des rues et des places contribueront à activer socialement et spatialement le coeur du village.



↑ Fig 44- Coupes coeur du village



7.1.3 LE PAYSAGE COMME STRUCTURE VIVANTE

Dans la continuité du renforcement du cœur du village de Han-sur-Lesse, il est important de réaffirmer la place du paysage comme composante active de l'entité villageoise, non pas comme simple décor, mais comme une véritable structure d'organisation spatiale et un support actif d'aménagement.

Dans ce sens, la Lesse, aujourd'hui perçue comme un risque, peut retrouver une place importante dans le cadre de vie et dans l'identité du village. Le travail du bord de la Lesse se matérialise par des points de rencontre ponctuels entre l'espace villageois et le cours d'eau. Ces «plages du village» sont en réalité des lieux d'appropriation douce du paysage. Ces seuils entre l'eau et le bâti deviennent des espaces de rencontre, de détente et de contemplation, réinscrivant ainsi la rivière dans l'expérience du village. Ces lieux sont aussi des portes d'entrée du paysage au sein de l'entité villageoise, point de départ d'une nouvelle interprétation de l'espace public et de l'espace-rue. Une passerelle permet aussi la traversée de ce cours d'eau reliant le cœur du village au nouveau quartier résidentiel situé sur la rive gauche.

Ensuite, la perspective nord vers les collines environnantes est renforcée par l'extension de l'espace rue sur les parkings communaux depuis la place du village jusqu'au terrain de football, véritable lieu de rassemblement durant les week-ends. A l'emplacement d'une partie de ces parkings, désormais désuet, plusieurs logements viennent s'implanter le long de la lisière avec les terrains agricoles. Ces habitations proposent une nouvelle manière de concevoir l'habitat au sein de l'entité villageoise. En effet, ici il est question d'habiter la lisière avec le paysage. L'habitat n'est donc plus tourné vers l'espace-rue mais vers le paysage entretenant donc une relation toute particulière avec ce dernier.

7.1.4 SYNTHÈSE

Le renforcement du cœur du village dans le cadre d'une centralité en réseau ne correspond pas à un simple exercice mathématique dans lequel il est question de quota de densité ou de présence d'équipements. Il s'agit bien plus de la requalification d'un cœur de village à travers une lecture renouvelée de ses potentialités et de ses contraintes.

En articulant les enjeux de mobilité, de diversification fonctionnelle et de relation au paysage, la requalification du cœur du village de Han-sur-Lesse cherche à réancrer l'entité dans une dynamique habitée, collective et résiliente et ce, en évitant les dérives du village résidentiel et les questions qu'il soulève aujourd'hui.

8 CONCLUSION

Les milieux ruraux restent avant tout des territoires fragiles marqués par de nombreuses transformations qui mettent en tension leurs fonctions traditionnelles, leur organisation spatiale et leur identité. Dans ce contexte, l'effet d'une intervention ne peut être sous-estimé tant ces entités peuvent être impactées par un projet, de la meilleure, comme de la pire façon.

Il est donc nécessaire que les outils de planification actuels rendent compte de cette fragilité, des réalités vécues et de la diversité des milieux ruraux. Si la stratégie de développement du territoire proposée par le gouvernement wallon semble quelque peu décontextualisée et influencée par les modèles plus urbains, elle témoigne néanmoins d'un nouveau souci de considération, plus général, du monde rural.

Et pour causes, les territoires ruraux présentent toute sorte de qualités qui en font des acteurs de premier plan pour faire face aux grandes transitions auxquelles nous sommes aujourd'hui confronté et aux enjeux qui en découlent. Il est donc nécessaire que les territoires ruraux soient reconnus non pas comme des zones périphériques à adapter, mais comme des lieux remplis de potentialités, capables de produire des réponses singulières, justes et durables aux défis actuels.

9 BIBLIOGRAPHIE

9.1 OUVRAGES

A+282. (2020). « Village ». [en ligne]. URL : <https://a-plus.be/fr/revue/village/> (consulté le 26 mars 2024).

COLLARD, A. (1996). « L’entité de Rochefort à la belle époque ». *Haversin*.

DEFFET, E. (2021). « La relance sera-t-elle aussi rurale? ». *LeSoir* [en ligne]. URL : <https://www.lesoir.be/357688/article/2021-02-26/la-relance-sera-t-elle-aussi-rurale> (consulté le 11 mai 2025).

DEVOLDERE, S., LIEFOOGHE, M., & MANDIAS, S. (2024). « Village Variations. Modern Projects and Projections ». *Project Village, OASE (117), p1-6* [en ligne]. URL : <https://www.oasejournal.nl/en/Issues/117/Editorial> (consulté le 20 novembre 2024).

DOMAINE DES GROTTES DE HAN. (2024). « La Grotte de Han accueille son 24 millionième visiteur! ». *Communiqué de presse* [en ligne]. URL : <https://grotte-de-han.be/file/pdf/la-grotte-de-han-accueille-son-24-millionieme-visiteur-cp-fr.pdf>

ECO KARST. (2010). « Hydrogéologie du massif de Boine (Han-sur-Lesse) » *Eco Karst n°81* [en ligne]. URL : <https://www.cwepss.org/download/ecoKarst/echokarst81.pdf> (consulté le 22 mai 2025).

FONDATION RURALE DE WALLONIE. (2016). « Programme communal de développement rural de Wasseiges ». [en ligne]. URL : <https://www.pcdr-wasseiges.info/le-pcdr-cest-quoi.html> (consulté le 10 mai 2025).

FONDATION RURALE DE WALLONIE. (2021). « Mon village : le contexte de l’époque ». *Le dossier de l’enseignant* [en ligne]. URL : https://monvillage.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/1_dossiers_enseignant_contexte.pdf (consulté le 17 avril 2024).

FONDATION RURALE DE WALLONIE. (2023). « Projet de Schéma de développement du territoire (SDT) - Avis de la Fondation rurale de Wallonie dans le cadre de l'enquête publique ». [en ligne]. URL : https://site.mufa.be/uploads/20230530_SDT_EP/20230714/%20Avis%20FRW.pdf (Consulté le 10 mars 2025).

FONDATION RURALE DE WALLONIE. (2024). « FRW - Qui sommes-nous? ». [en ligne]. URL : <https://www.frw.be/a-propos/> (consulté le 10 mai 2025).

GLANSDORFF, S. (2011). « Han-sur-Lesse, un village entre Famenne et Ardenne du XVe au XXe siècle ». *Revue belge de philosophie et d'histoire* [en ligne]. URL : https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2011_num_89_1_8176 (consulté le 14 avril 2024).

IWEPS. (2022). « Typologie des polarités résidentielles selon le degré d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie ». *Working paper de l'IWEPS*, n°36 [en ligne]. URL : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2022/10/WP36-1.pdf> (consulté le 17 mai 2025).

IWEPS. (2022). « Typologie des communes wallonnes selon leur équipement fonctionnel en matière de services à la population, d'activités économiques et de tourisme ». *Working paper de l'IWEPS*, n°37 [en ligne]. URL : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2022/12/WP37-1.pdf> (consulté le 15 mai 2025).

IWEPS. (2023). « Degré d'urbanisation ou de ruralité du territoire : la méthode internationale DEGURBA appliquée à la Wallonie ». *Working paper de l'IWEPS*, n°39 [en ligne]. URL : <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2023/06/WP39.pdf> (consulté le 12 mai 2025).

IWEPS. (2025). « Artificialisation du sol ». URL : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/artificialisation-du-sol/> (Consulté le 12 mai 2025).

MAAT ONTWERPS. (2017). « Ontwerpend onderzoek naar kernversterking in Vlaanderen ». *Vlaanderen is ruimte* [en ligne]. URL : https://archieff.algemeen.omgeving.vlaanderen.be/xmlui/bitstream/handle/acd/229963/102_20170207_Eindrapport_Ontwerpend_onderzoek_naar_kernversterking_in_vlaanderen.pdf?sequence=1&isAllowed=y (consulté le 6 avril 2025).

MICHEL, G., (1984). « Villages wallons : leçons d'urbanisme ». *Ministère de la Communauté française*.

PICCOLI, E., (2006). « Le monde agricole en Wallonie ». *En question* [en ligne]. URL : <https://www.centreavec.be/publication/le-monde-agricole-en-wallonie/> (consulté le 9 mai 2025).

PLANECO. (2008). « Schéma de structure communal : Inventaire et analyse de la situation existante ». *Ville de Rochefort* [en ligne]. URL : https://www.rochefort.be/ma-commune/vos-services-administratifs/urbanisme/mes-fichiers-pdf/schema-de-developpement-communal/inventaire_analyse_situation_existante.pdf (consulté le 17 mai 2025).

PRINS, A., HINTERLEITNER, J., SMITS, A., & GERRETSEN, P. (2022). « Niet meer maar beter: Dorps bouwen met kwaliteit ». *Stimuleringsfonds creatieve industrie* [en ligne]. URL : <https://cms.stimuleringsfonds.nl/storage/media/Niet-meer-maar-beter-dorps-bouwen-met-kwaliteit.pdf> (consulté le 23 novembre 2024).

SCHMITZ, S., & DUBOIS, C. (2017). « Tensions sur le devenir des campagnes wallonnes - Notes de terrains ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège* [en ligne]. URL : <https://popups.uliege.be/0770-7576/index.php?id=4706> (consulté le 14 avril 2025).

SEVRIN, L. (2018). « Territoires en vue : Guide de lecture du territoire rural ». *Fondation rurale de Wallonie*.

SPW TERRITOIRE. (2023). « Schéma de développement du territoire ». [en ligne]. URL : <https://territoire.wallonie.be/fr/page/schema-de-developpement-du-territoire> (consulté le 12 mars 2024).

SPW TERRITOIRE. (2024). « Schéma de développement du territoire. Vers une optimisation spatiale ». [en ligne]. URL : <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/sdt-web-avril-24.pdf?ID=86577&saveFile=true> (consulté le 10 avril 2024).

STAS, A., (2023). « Quel impact pour nos habitations, villes et villages du nouveau schéma de développement du territoire ». *RTBF* [en ligne]. URL : <https://www.rtb.be/article/quel-impact-pour-nos-habitations-villes-et-villages-du-nouveau-schema-de-developpement-du-territoire-11246706>

UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) (2024). « Le développement rural ». [en ligne]. URL : <https://www.uvcw.be/focus/ruralite/art-2320> (consulté le 13 mai 2025).

USGS. (2025). « What is a geographic information system (GIS)? ». [en ligne]. URL : <https://www.usgs.gov/faqs/what-a-geographic-information-system-gis> (consulté le 12 mai 2025).

VERBAKEL, W., & VAN HEMELEDONCK, W. (2019). « Dorpen na de betonstop. Beeldkwaliteitsplan Nijlen ». *Public space*.

VERBAKEL, W. (2023). « Vers une post-ruralité ». *Cellule architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

WEMMEL. (2025). « Zone PME ». [en ligne]. URL : <https://www.wemmel.be/fr/theme/3318/zone-pme> (consulté le 29 mai 2025).

WOUTERS, E., DE BRUYN, J., & VERBAKEL, W. (2021). « Toolbox dorpse architectuur ». *Public Space*.

9.2 DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

ARCGIS, Historical IGN. Belgique. (1873). URL : https://wmts.ngi.be/arcgis/rest/services/seamless_carto___default___3857___140/MapServer/tile/%7Bz%7D/%7By%7D/%7Bx%7D

ARCGIS, Historical IGN. Belgique. (1939). URL : https://wmts.ngi.be/arcgis/rest/services/seamless_carto___default___3857___140/MapServer/tile/%7Bz%7D/%7By%7D/%7Bx%7D

GPW, Cartes de Ferraris. Wallonie. (1770 - 1778). URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/b8b9e555-a4d1-49bf-940d-31bbbf7613fc.html>

GPW, Carthographie de l'aléa d'inondation (en vigueur). Wallonie. (2021). URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/14084108-2c7b-4091-b62d-ff0fc235213a.html>

GPW, Courbes de niveaux grande échelle. Wallonie. (2022). URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/bb8a6e6b-b504-4231-993f-99e176f15c13.html>

GPW, Parcellaire agricole anonyme. Wallonie. (2022). URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/49294570-2a8d-49ca-995c-1b0890672bc8.html>

GPW, Plan de secteur en vigueur. Wallonie. (9 décembre 2024). URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/7fe2f305-1302-4297-b67e-792f55acd834.html>

GPW, Projet informatique de Cartographie Continue (PICC). Wallonie. URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/b795de68-726c-4bdf-a62a-a42686aa5b6f.html>

GPW, Zones inondées IDW - Hauteur d'eau. Wallonie. (2021). URL : <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/21bf0d97-9752-4d35-8c34-46f719ce92aa.html>

OPENSTREETMAP. (2024). URL : <https://www.openstreetmap.orgmap=15/50.15755/5.22228>

9.3 FIGURES

Figure 1 : Photo paysage rural wallon. (2024). [Photo]. Barberà Ramallo & Stache. <https://ica-wb.be/fr/node/2326>

Figure 6 : Schéma méthodes d'identification des centralités. (2024). [Carte]. SPW Territoire. <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/sdt-web-avril-24.pdf?ID=86577&saveFile=true>

Figure 8 : Photo Rochefort. (2021). [Photo]. Rocheforttourisme.

Figure 14 : Photo de Han-sur-Lesse (2024). [Photo]. Ardenne Résidences. <https://www.ardenneresidences.com/fr/destination/han-sur-lesse/gite-han-sur-lesse/lesquise/>

Figure 19 : Panorama du village de Han-sur-Lesse. [Carte postale]. Geneanet. <https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/5239082#0>

Figure 20 : Tramway vicinale. [Carte postale]. Delcampe. https://www.delcampe.net/en_GB/collectables/postcards/belgium/rochefort/belgique-han-sur-lesse-le-centre-edit-l-duparque-anime-clocher-tram-carte-postale-ancienne-1706907757.html

Figure 21 : Rue Joseph Lamotte (1923) vecu <https://www.vecu.be/dimensions.php?pays=B&prov=NA&localite=Han-sur-Lesse&numart=0446>

Figure 22 : Publicité. [Prospectus]. Grotte de Han.

Figure 23 : Photo rue des grottes. [Carte postale]. Geneanet. <https://www.geneanet.org/cartes-postales/view/6140079#0>

9.3.1 RÉALISATIONS PERSONNELLES

Figure 2 : Schéma village autonome → référence style graphique :Place à l'eau. (2023). [Dessin]. IMDC. <https://a-plus.be/fr/place-a-leau/>

Figure 3 : Schéma village résidentiel → référence style graphique : Place à l'eau. (2023). [Dessin]. IMDC. <https://a-plus.be/fr/place-a-leau/>

Figure 4 : Indicateur de ruralité. (2018). [Carte]. SPW. <http://www.iweps.be>

Figure 5, 7, 9 - 13, 15 - 18, 24 - 44 : Documents graphiques et photos réalisés par l'auteur du mémoire

